



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°84 du 05 octobre 2018

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°84 du 05 octobre 2018

- Hebdo -

ARS

Arrêté ARS-PDL-DAS-RHSS-169-2018 du 22 février 2018 autorisant l'application en région Pays de la Loire du protocole de coopération « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'infirmière

Arrêté ARS-PDL-DT85-APT-2018/051 du 07 septembre 2018 relatif à la composition du conseil territorial de santé de Vendée

Arrêté ARS-PDL-DATA-DS-2018/32 du 20 septembre 2018 relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie des Pays de la Loire (CRSA)

Arrêté ARS-PDL-DATA-DS-2018/33 du 27 septembre 2018 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la CRSA

Arrêté ARS-PDL-DATA-DS-2018/34 du 27 septembre 2018 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA

Arrêté ARS-PDL-DATA-DS-2018/35 du 27 septembre 2018 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la CRSA

Arrêté ARS/PDL/DATA/DSU/2018/37 du 28 septembre 2018 portant agrément régional d'une association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (URAF des Pays de la Loire)

Arrêté ARS-PDL/DOSA/729/2018/49 du 28 septembre 2018 accordant au profit du CHU d'Angers, la modification de la PUI de l'établissement pour la réalisation de préparations hospitalières pour le compte de l'EHPAD de Mortagne sur sèvre

Arrêté ARS-PDL/DATA/RHN/2018/44 du 02 octobre 2018 arrêtant la liste des postes à recrutement prioritaire de certains personnels de rééducation de la fonction publique hospitalière

DIRECCTE

Arrêté 2018/DIRECCTE/615 du 29 septembre 2018 relatif au renouvellement des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP)

Arrêté 2018/DIRECCTE/616 du 29 septembre 2018 portant renouvellement de la composition du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP)

Avis modificatif 5 du 01 octobre 2018, à l'avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Pays de la Loire pour le mandat 2017-2020

DRAAF

Décision 2018/DRAAF/24 du 28 septembre 2018 portant subdélégation de signature administrative pour La représentation à M Yvan LOBJOIT DRAAF des Pays de la Loire

Décision 2018/DRAAF/25 du 28 septembre portant subdélégation de signature pour La représentation de responsable de BOP, responsable RUO et de centres de coûts à M Yvan LOBJOIT DRAAF des Pays de la Loire

Décision 2018/DRAAF/26 du 28 septembre portant subdélégation de signature en matière de signatures d'actes d'ordonnateur secondaire à M Yvan LOBJOIT DRAAF des Pays de la Loire

Décision 2018/DRAAF-FAM/27 du 28 septembre portant subdélégation de signature pour La représentation territoriale FAM à M Yvan LOBJOIT DRAAF des Pays de la Loire

Arrêté 2018DRAAF573 du 01 octobre 2018 modifiant arrêté 2018DRAAF83 relatif à nomination CBV Val de Loire-Centre

Arrêté DRAAF 2018/626 du 04 octobre 2018 relatif au dispositif d'aide à l'adaptation des bâtiments d'élevage dans la filière volaille

DRAC

Arrêté 2018/DRAC/574 du 01 octobre 2018 modifiant la liste des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant collège danse

Arrêté 2018/DRAC/CRPA1/10 du 01 octobre 2018 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Jean-Baptiste à SAINT-JEAN-DES-EHELLES (Sarthe)

DRDJSCS

DécisionDRDJSCS/ DIRECTION/2018-006 du 01 octobre 2018 portant subdélégation de signatures affaires administratives régionale

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANQUE

Arrêté modificatif 1 du 01 octobre 2018, fixant la dotation globale de financement de 2018 du CADA «Les Alizés», géré par l'association «Saint Benoît Labre»

ZDSO

Arrêté 18-46 du 28 septembre 2018 portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité Ouest

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

ARRETE N°ARS-PDL/DAS/RHSS/N°169 -2018

Autorisant l'application en région Pays de la Loire du protocole de coopération « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'infirmière »

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.4011-1 et suivants ;

VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 28 mars 2012 relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin ;

VU l'arrêté référencé n°2016-1329 en date du 12 mai 2016 autorisant en région Auvergne-Rhône-Alpes le protocole de coopération entre professionnels de santé « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'infirmière » ;

VU l'avis favorable n°2013.0050AC/SEVAM du 05 juin 2013 émis par la Haute Autorité de Santé sur le protocole de coopération entre professionnels de santé « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'infirmière » avec sous réserve que :

La mise en œuvre du protocole soit limitée à un établissement posant au moins 1000 voies veineuses centrales/an dont au moins 5 par professionnel et par semaine et 20 % par les médecins délégués.

VU la demande déposée auprès du directeur de l'agence régionale de santé Pays de la Loire par des professionnels de santé souhaitant adhérer au protocole de coopération entre professionnels de santé susvisé.

CONSIDERANT que ce protocole de coopération entre professionnels de santé est de nature à répondre au besoin de santé régional et à l'intérêt des patients ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'application du protocole de coopération entre professionnels de santé « « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'infirmière » annexé au présent arrêté, est autorisée en région Pays de la Loire.

Article 2 :

En application de l'article L.4011-3 du code de la santé publique, les professionnels de santé qui s'engagent mutuellement à appliquer ce protocole de coopération entre professionnels de santé sont tenus de faire enregistrer leur demande d'adhésion auprès de l'ARS Pays de la Loire.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin, les professionnels de santé sont tenus d'effectuer un suivi de la mise en œuvre effective du protocole de coopération et de transmettre le résultat des indicateurs de suivi à l'agence régionale de santé des Pays de la Loire et à la Haute autorité de santé, en respectant la périodicité définie dans le protocole.

Article 4 :

Le Directeur Général de l'ARS des Pays de la Loire peut mettre fin au protocole de coopération entre professionnels de santé « Transfert de compétence : pose de voie veineuse centrale par l'infirmière » conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2010.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à NANTES, le 22 février 2018

Le Directeur Général

Jean-Jacques COIPLLET

Direction de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement
ARS-PDL/DAS/RHSS/172-2018

Arrêté

Portant création des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels contractuels

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE PAYS DE LA LOIRE

VU le code de la santé publique

VU le code du travail

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 91-155 du 6 février 1991 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2015-1434 du 5 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière

VU l'arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de la fonction publique hospitalière

ARRETE

Article 1 : La création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels pour :

- La Loire Atlantique
- Le Maine et Loire
- La Mayenne
- La Sarthe
- La Vendée

Article 2 : La gestion des commissions consultatives paritaires départementales est confiée aux établissements publics de santé désignés ci-après :

- Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
- Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
- Le Centre Hospitalier de Laval
- Le Centre Hospitalier du Mans
- Le Centre Hospitalier Départemental de Vendée

Article 3 : La présente décision sera publiée au registre des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Nantes, le 14/03/2018

Le directeur général de l'agence régionale de santé

Jean-Jacques COIPLÉ

ARRETE ARS/PDL/DT85/APT 2018/051

relatif à la composition du Conseil territorial de santé de Vendée

*annule et remplace l'arrêté n° ARS/PDL/DT85/APT 2018/019 relatif à la composition
du Conseil territorial de santé de Vendée*

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33.

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du Conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG-2016/030 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire définissant les territoires de santé de la région des Pays de Loire,

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPLÉ, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Sur proposition des organismes concernés,

Sur proposition du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

ARRETE

Article 1 : Le Conseil territorial de santé est ainsi composé :

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé.

a. Au plus six représentants des établissements de santé

↪ Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

- Titulaire : M. Francis SAINT-HUBERT – Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental de Vendée (la Roche-sur-Yon)
Suppléant : Mme Frédérique LABRO GOUBY – Directrice du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan (Challans)
- Titulaire : M. Alain FOLTZER – Directeur du groupe 3H
Suppléant : Mme Daphné ROYAL – Directrice de la clinique Porte Océane (Sables d'Olonne)
- Titulaire : M. Eric BREANT – Directeur de « la Chimotaie », MGEN (Cugand)
Suppléant : Mme Valérie PARIS – Directrice EVEA

☞ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

- Titulaire : Dr Philippe FEIGEL – Président de CME CHD de Vendée
Suppléant : Dr Bertrand ISAAC – Président de CME CH Loire Vendée Océan
- Titulaire : Dr Pascale TARDIVEL – Président de CME Clinique St Charles, La Roche-sur-Yon
Suppléant : Dr Olivier EMPINET – Président de CME Clinique sud Vendée
- Titulaire : *en attente de désignation*
Suppléant : *en attente de désignation*

b. Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Titulaire : M. Thierry DEMAY – Directeur des maisons de retraite Ste Sophie (la Gaubretière) et St Joseph (la Verrie)
Suppléant : Mme Bénédicte BESSON – Directrice AMAD (St Gilles Croix de Vie)
- Titulaire : Mme Odile VINEL – Directrice EHPAD les Jardins d'Olonne (Olonne-sur-Mer)
Suppléant : Mme Solange THOMAS – Directrice EHPAD le Logis des Olonnes (Château d'Olonne)
- Titulaire : Mme Maryvonne DURANCEAU – Directrice EHPAD Château-Guibert
Suppléant : M Youen CARPO, Directeur de l'Hôpital de Noirmoutier
- Titulaire : M. Patrick SORIA – Directeur Général de l'ADAPEI-ARIA 85
Suppléant : M. Emmanuel BONNEAU – Directeur Général de l'association Handi-Espoir
- Titulaire : *en attente de désignation*
Suppléant : M. Paul-Sylvain CAMO – Directeur de l'Association des Paralysés de France Pays de la Loire

c. Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Titulaire : Mme Elise QUELENNEC – Directrice territoriale IREPS 85
Suppléant : M Emmanuel DEMIGNE – Directeur de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 85)
- Titulaire : Dr Jacques BERRUCHON – Association Terres et Rivières
Suppléant : *en attente de désignation*
- Titulaire : M. Pierre SELLES – administrateur de la Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale des Pays de la Loire
Suppléant : M. Olivier GARREAU – Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale des Pays de la Loire

d. Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

☞ **Au plus trois médecins**

- Titulaire : Dr Pascal ARRIVE – Union Régionale des Médecins Libéraux, Olonne-sur-Mer
Suppléant : Dr Christophe LOPEZ – Union Régionale des Médecins Libéraux, Olonne-sur-Mer

- Titulaire : Dr Philippe COLLEN – Union Régionale des Médecins Libéraux, Saint-Philbert-de-Bouaine
Suppléant : Dr Teddy BOURDET – Union Régionale des Médecins Libéraux, Beaulieu-sous-la-Roche
- Titulaire : Dr Jacques LEGROUX – Union Régionale des Médecins Libéraux, Fontenay-le-Comte
Suppléant : Dr Christophe PEPIN – Union Régionale des Médecins Libéraux, Saint-Gilles-Croix-de-Vie

☞ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

- Titulaire : M. Christian BRIOLA – URPS infirmiers
Suppléant : Mme Agnès HOUPEAUX – URPS infirmiers
- Titulaire : Dr Dominique BRACHET – URPS chirurgiens-dentistes
Suppléant : Mme Cécile VERHAEGHE – URPS pharmaciens
- Titulaire : Mme Julie CABAL – URPS orthophonistes
• Suppléant : M. Gilles ROUY – URPS masseurs-kinésithérapeutes

e. Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : M. Matthieu MARTIN, Président du SIMGO
• Suppléant : Mme COSTANZA Sarah, secrétaire du SIMGO

f. Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

☞ **des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

- Titulaire : M. Nicolas SAILLOUR
Suppléant : Mme Florence ROMANO
- Titulaire : M. Luc HUBELE
Suppléant : Mme Estelle MIOSSEC
- Titulaire : M. Gilles BARNABE
Suppléant : M. Laurent RUNIGO

☞ **des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

☞ **des communautés psychiatriques de territoire**

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

g. Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : Mme Alexandra MOREAU – HAD Vendée
Suppléant : M. Yves PIERRE – HAD Vendée

h. Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : Dr Emmanuel BRANTHOMME
• Suppléant : Dr Reza CHARIFI

Collège 2 : Usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a. Au plus six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional conformément à l'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique

- Titulaire : M. Claude BOURMAUD – UFC QUE CHOISIR 85
Suppléant : Mme Josyane MERCERON - UFC QUE CHOISIR 85
- Titulaire : Mme Janine BRISSEAU – Association des Paralysés de France – délégation 85
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : Mme Geneviève MAGNIEZ – Lutte contre le cancer
Suppléant : Mme Véronique POZZA – association TRANSHEPATE
- Titulaire : M. Michel BAROTIN – Alcool assistance
Suppléant : Mme Dominique BUTREAU-PINEL – UNAFAM 85
- Titulaire : M. Daniel PAPIN – France rein
Suppléant : Mme Moïsette SEGRETIN – France rein
- Titulaire : M. Alain GAPAILLARD – Les métives, EVEA
Suppléant : M. Jean-Paul OIRY – UDAF Vendée

b. Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné

a. Au plus un conseiller régional

- Titulaire : M. Antoine CHEREAU – Vice-Président du Conseil Régional
- Suppléant : M. Laurent CAILLAUD – Conseiller régional

b. Au plus un représentant du conseil départemental

- Titulaire : Mme Marie-Jo CHATEVAIRE
- Suppléant : Mme Isabelle MOINET

c. Au plus un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- Titulaire : Dr Edwige VERDON
Suppléant : Mme Christèle PONDEVIE

d. Au plus deux représentants des communautés de communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

e. Au plus deux représentants des communes

- Titulaire : Mme Anne-Marie COULON – Maire de Mouzeuil-Saint-Martin
Suppléant : M. Paul BOUDAUD – Maire de Saint-Fulgent
- Titulaire : M. Noel FAUCHER – Maire de Noirmoutier
Suppléant : Mme Isabelle RIVIERE – Maire des Treize-Septiers

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a. Au plus un représentant de l'Etat dans le département du ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : Mme Annick PÂQUET – Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte
Suppléant : Mme Christelle GUERRERO – Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

b. Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale situés dans le ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : M. Bernard LEVACHER – Mutualité Sociale Agricole
Suppléant : M. Pierre GODET – Régime Social des Indépendants
- Titulaire : M. Philippe MARAIS – Caisse Primaire d'Assurance Maladie 85
Suppléant : Mme Marie BROUSSEAU – Caisse Primaire d'Assurance Maladie 85

Collège 5 : Deux personnalités qualifiées

- M. Jean-François BABIN – Directeur de la clinique Sud-Vendée (Fontenay-le-Comte), Groupe Harmonie Mutuelle
- Mme Corinne WILLIAMS-SOSSLER – Directrice Générale du Centre Hospitalier Georges Mazurelle

Article 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

Article 4 : La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : Tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil est réputé démissionnaire. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé constate cette démission et la notifie à l'intéressé, qui est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6 : Le Directeur Général adjoint de l'Agence Régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le

07 SEP. 2018

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,



Jean-Jacques COIPLLET

ARRETE ARS/PDL/DATA/DS/2018/32

modifiant l'arrêté ARS/PDL/DATA/DS/2018/9

***relatif à la composition de la conférence régionale de santé
et de l'autonomie Pays de la Loire***

- VU les articles L 1432-4 et L 1434-17 du code de la santé publique ;
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- Sur proposition des organismes concernés ;
- Sur proposition du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1

La conférence régionale de santé et de l'autonomie dont les missions sont définies par le décret du 31 mars 2010, est ainsi composée :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Trois conseillers régionaux

- Titulaire : **Mme Catherine DEROCHE**, conseillère régionale
Suppléant : **Mme Sabrina GARNIER**, secrétaire du conseil régional
Suppléant : **M. Maxence DE RUGY**, conseiller régional

- Titulaire : **Mme Marie-Cécile GESSANT**, conseillère régionale
Suppléant : **M. Maurice PERRION**, vice-président du conseil régional
Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale

- Titulaire : **M. Dominique AMIARD**, conseiller régional
Suppléant : **Mme Emmanuelle BOUCHAUD**, conseillère régionale
Suppléant : **Mme Sophie BRINGUY**, secrétaire du conseil régional

b) Le président du conseil départemental, ou son représentant

- **Mme Annaïg COTONNEC**, vice-présidente vieillissement et personnes âgées du conseil départemental de Loire-Atlantique, en qualité de titulaire et **Mme Claire TRAMIER**, vice-présidente personnes en situation de handicap du conseil départemental de Loire-Atlantique, en qualité de suppléante.
- **Mme Marie-Pierre MARTIN**, vice-présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire, en qualité de titulaire et **Mme Maryvonne MARTIN**, conseillère départementale en qualité de suppléante
- **Mme Marie-Cécile MORICE**, vice-présidente du conseil départemental de la Mayenne
- Représentant du conseil départemental de la Sarthe : *en attente de désignation*
- **Mme Marie-Jo CHATEVAIRE**, vice-présidente du conseil départemental de la Vendée

c) Trois représentants des groupements de communes du ressort

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

d) Trois représentants des communes du ressort

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- Titulaire : M. Gérard ALLARD, coordinateur régional santé, UFC que choisir
Suppléant : M. Pierre BESNARD, responsable de la commission santé UFC Que Choisir de la Sarthe
Suppléant : Mme Dominique MOULIN, responsable de la commission santé UFC Que Choisir Saint Nazaire
- Titulaire : M. Auguste CHARRIER, vice-président d'Alcool assistance Pays de la Loire
Suppléant : M. Raphaël BARBOT, représentant de la FNATH association des accidentés de la vie
Suppléant : Mme Florence FOURMONT, présidente de l'APEI Sablé Solesme
- Titulaire : M. Gaël GOURMELEN, coordinateur AIDES Région Pays de la Loire
Suppléant : Mme Françoise ANTONINI, représentante de l'Alliance maladies rares Pays de la Loire
Suppléant : M. Philippe BRUN, Président de l'Association des Malades du Syndrome de McCune-Albright et de Dysplasie Fibreuse des Os (ASSYMCAL)
- Titulaire : Mme Anne HIEGEL, représentante de France Rein Pays de la Loire
Suppléant : Mme Françoise GUERIN-GIACALONE, directrice du service régional, AFM Pays de la Loire
Suppléant : M. Yves MOULLEC, Président de l'association A la recherche du souffle
- Titulaire : M. André HERVOUET, coordinateur des associations de diabétiques des Pays de la Loire
Suppléant : Mme Rolande DOUCET, représentante de la confédération syndicale des familles
Suppléant : M. Paul CHOISNET, Président de France Alzheimer Mayenne
- Titulaire : M. François LEGENTILHOMME, représentant de l'URAF des Pays de la Loire
Suppléant : Mme Odile GOMBAULT, vice-présidente de l'URAF des Pays de la Loire
Suppléant : Mme Annie LEVEILLER, administrateur de l'UDAF de Loire-Atlantique
- Titulaire : Mme Geneviève MAGNIEZ, représentante de la Ligue contre le cancer
Suppléant : Mme Marie-Christine LARIVE, représentante de la Ligue contre le cancer
Suppléant : M. Pierre PABOT du CHATELARD, représentant de la Ligue contre le cancer
- Titulaire : Mme Christelle MOYON, vice-présidente d'Autisme-Fédération Bretagne Pays de la Loire
Suppléant : M. Francis VEL, représentant de Bucodes / Surdifrance, vice-président de Surdi49.
Suppléant : Mme Martine ROUTON, représentante de l'association Valentin Haüy (AVH), aide aux aveugles et malvoyants

b) Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie

- Titulaire : M. René PAVAGEAU, représentant de la Croix rouge Française, CDMCA 44
Suppléant : Mme Catherine OLIVIER, représentante de l'union départementale CFDT, CDMCA 44
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : M. Jean MYLONAS, représentant de la Croix rouge Française, CDCA 49
Suppléant : M. Roger RAUD, représentant de l'union syndicale des retraités CGT, CDCA 49
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Bernard DESLIS**, représentant de la fédération générale des retraités des fonctions publiques, CDCA 72
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

c) Quatre représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie

- Titulaire : **Mme Denyse LE BERRE**, représentante départementale de l'association des paralysés de France – APF
Suppléant : **Mme Isabelle FRAPPIER**, représentante de l'association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés de Vendée – AFTC
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : **M. Pierre GIRAUD**, délégué régional de l'UNAFAM, Pays de la Loire
Suppléant : **M. Mamady KABA**, représentant de l'association départementale des infirmes moteurs cérébraux (ADIMC) Sarthe
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : **M. Rémi TURPIN**, président de l'APAJH 44 et vice-président du conseil de région APAJH
Suppléant : **Mme Claire-Isabel DOREAU-KNINDICK**, représentante de l'association des parents d'enfants dyslexiques
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : **M. Luc GATEAU**, président de l'URAPEI Pays de la Loire
Suppléant : **M. Jean-Pierre MALLET**, président de l'ADAPEI Mayenne
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : **Pr Jacques DUBIN**, Président du conseil territorial de santé du Maine et Loire
Suppléant : **M. René MEISNEROWSKI**, représentant du conseil territorial de santé du Maine et Loire
Suppléant : **M. Gilles GALOPIN**, représentant du conseil territorial de santé du Maine et Loire
- Titulaire : **M. Ludovic HUSSE**, représentant du conseil territorial de santé de la Mayenne
Suppléant : **Mme Corinne WILLIAMS-SOSSLER**, représentante du conseil territorial de santé de la Vendée
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Edouard. PETIT**, représentant du conseil territorial de santé de la Sarthe
Suppléant : **Dr Philippe FEIGEL**, représentant du conseil territorial de santé de la Vendée
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Antoine CHEREAU**, Président du conseil territorial de santé de la Vendée
Suppléant : **Dr Philippe COLLEN**, Vice-président du conseil territorial de santé de la Vendée
Suppléant : **M. Erwann DELEPINE**, Vice-président du conseil territorial de santé de Loire Atlantique

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Cinq représentants des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : **M. Claude GUIHENEUF**, représentant CFDT
Suppléant : **Mme Nelly GUICHET ROCHARD**, représentante CFDT
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Michel HAARDT**, représentant CFE-CGC
Suppléant : **Mme Martine BARRAULT**, représentante CFE-CGC
Suppléant : **M. Pascal ROBERT**, représentant CFE-CGC

- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC
Suppléant : **M. David ALLET**, représentant CFTC
Suppléant : **M. Jean-Pierre BOISNEAU**, représentant CFTC

- Titulaire : **M. Dominique GUIHARD**, représentant CGT
Suppléant : **Mme Géraldine FOREAU**, représentante CGT
Suppléant : **M. Jean-Yves LEHUEDE**, représentant CGT

- Titulaire : **M. Jean-Jacques PEAUD**, représentant CGT-FO
Suppléant : **M. Patrick BOURASSEAU**, représentant CGT-FO
Suppléant : **Mme Sylvie GOULET**, représentante CGT-FO

b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs

- Titulaire : **M. Denis BAUDINAUD**, représentant MEDEF
Suppléant : **M. Jean-Luc JAUNATRE**, représentant MEDEF
Suppléant : **M. Norbert PADILLA**, représentant MEDEF

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CGPME
Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentante CGPME
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : M. Georges HAMONET, représentant UPA
- Suppléant : M. Gervais BARRE, représentant UPA
- Suppléant : *En attente de désignation*

c) *Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales*

- Titulaire : M. Michel GOUGEON, vice-président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
- Suppléant : M. Jean-François GENDRON, Président de la CCI Nantes Saint Nazaire
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) *Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles*

- Titulaire : Mme Anne GAUTIER, représentante de la chambre de l'agriculture
- Suppléant : Mme Georgette ROUSSELET, représentante de la chambre de l'agriculture
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) *Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité*

- Titulaire : Mme Sylvie CHAPELAIS, déléguée régionale de Médecins du monde
- Suppléant : M. Claude PERRINELLE, président de la délégation départementale de la Sarthe de la Croix-Rouge Française
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : M. Pierre SELLES, administrateur régional de la FNARS, directeur général de l'association Passerelles
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

b) *Deux représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail*

- Titulaire : M. Philippe CHALET, président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : M. Christian DRILLET, 1^{er} vice-président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : M. Jacques TUFFIERE, 2^{ème} vice-président de la CARSAT Pays de la Loire
- Titulaire : M. François-Xavier JOLY, directeur de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Isabelle VAUTERIN, directrice des interventions sociales, CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Dominique BOURGOUIN, directrice retraite et données sociales, CARSAT Pays de la Loire

c) Un représentant des caisses d'allocations familiales

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : **M. Patrice RENAUDIN**, président de la CAF de la Sarthe

d) Un représentant de la mutualité française

- Titulaire : **M. Jean-Michel LERAY**, administrateur de la Mutualité Française Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Christine POULIQUEN SINA**, représentante de la Mutualité Française
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire

- Titulaire : **Dr Anne-Léopoldine VINCENT**, médecin conseiller technique auprès du recteur de l'Académie de Nantes
Suppléant : **Mme Marie-Christine VIDAL**, infirmière conseillère technique auprès du recteur de l'Académie de Nantes
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : **Dr Michel BLANCHE**, directeur du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
Suppléant : **Mme Danièle BOCQUET**, conseillère technique de service social auprès du recteur
Suppléant : *En attente de désignation*

b) Deux représentants des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Régis SENEGOU**, président de Santé au travail - Le Mans
Suppléant : **M. Olivier LOYER**, directeur de Santé au travail - Le Mans
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : **M. Samuel TUAL**, président de Santé au travail en Mayenne
Suppléant : **M. Bruno MAURIN**, directeur de Santé au travail en Mayenne
Suppléant : *En attente de désignation*

c) Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Titulaire : **Dr Agnès MUET**, médecin chef de service – service de protection maternelle et infantile de la direction Enfance et Jeunesse du conseil général de Loire-Atlantique
Suppléant : **Dr Emilie QUERUAU-LAMERIE**, adjointe au médecin chef de service – service de protection maternelle et infantile de la direction Enfance et Jeunesse du conseil général de Loire-Atlantique
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : Dr Edwige VERDON, médecin chef de service – service de protection maternelle et infantile du conseil général de la Vendée
- Suppléant : Dr Laurence CALOYANNI, médecin chef de service – service de protection maternelle et infantile du conseil général du Maine et Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

- Titulaire : Mme Josiane HAMY, administratrice de l'IREPS
- Suppléant : Dr Yunsan MEAS, président du Comité régional olympique et sportif
- Suppléant : M. René DEMEULEMEESTER, administrateur de l'IREPS
- Titulaire : Mme Catherine LOISELEUX, directrice régionale de l'ANPAA
- Suppléant : Mme Valérie PARIS, déléguée régionale de Fédération Addiction Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Titulaire : Dr Denis LEGUAY, président de l'ORS Pays de la Loire
- Suppléant : M. Antoine FRAYSSE, directeur CREA
- Suppléant : Mme Valérie GUENOT, conseillère technique CREA

f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement

- Titulaire : Mme Cécile BAUDET-PIDOUX, représentante France Nature Environnement
- Suppléant : M. Loïc VALLEE, président de l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) des Pays de la Loire
- Suppléant : Dr. Jacques BERRUCHON, association Terres et Rivières

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CME)

- Titulaire : M. Olivier BOSSARD, directeur du centre hospitalier du Mans
- Suppléant : M. Guy-Michel CHAUVEAU, président régional Fédération hospitalière de France
- Suppléant : Mme Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ, Directrice Générale du CHU d'Angers
- Titulaire : M. Pierre VOLLOT, directeur du centre hospitalier de Cholet
- Suppléant : M. Francis SAINT-HUBERT, Directeur du CHD Vendée la Roche sur Yon
- Suppléant : M. André-Gwénaël PORS, Directeur du CH Laval

- Titulaire : Pr Erick LEGRAND, président de la CME du centre hospitalier universitaire d'Angers
Suppléant : M. Antoine MAGNAN, Président de la CME CHU de Nantes
Suppléant : M. Philippe SUDREAU, directeur général du centre hospitalier universitaire de Nantes

- Titulaire : Dr Dominique FRADIN, président de la CME du centre hospitalier du Mans
Suppléant : Dr Azeddine SFAIRI, président de la CME du centre hospitalier de Laval
Suppléant : Dr Bertrand ISAAC, Président de CME du CH Loire-Vendée-Océan

- Titulaire : Dr Yves BESCOND, président de la CME du CHS Mazurelle
Suppléant : Dr Guillaume FONSEGRIVE, président de la CME du centre hospitalier Cesame Ste Gemme-sur Loire
Suppléant : Dr Pierre LAFAY, Président de CME du CHS Daumézon

b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : M. Alain FOLTZER, président de la Fédération hospitalière privée Pays de la Loire
Suppléant : M. Sébastien MOUNIER, vice-président de la Fédération hospitalière privée Pays de la Loire
Suppléant : M. Pascal DUTRONC, directeur général délégué du réseau ELSAN Nantes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : Dr Olivier TEFFAUD, président de CME de la polyclinique de l'Atlantique
Suppléant : Dr François BADATCHEFF, président de CME de la clinique de l'Anjou

c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : M. Philippe MAHEUX, délégué régional de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne Pays de la Loire
Suppléant : Mme Gwénolée ABALAIN, directrice générale Hospi Grand Ouest
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : Dr Olivier PERROUIN, vice-président de la CME de la clinique Jules Verne, Nantes
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

- Titulaire : Mme Agnès PICHOT, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région
Suppléant : Mme Alexandra MOREAU, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée
Suppléant : Mme Catherine MONGIN, directrice de l'Hospitalisation à domicile Saint Sauveur

e) **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

- Titulaire : **Mme Anne POSTIC**, directrice de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Pays de la Loire
Suppléant : **M. Jean-François KRZYZANIAK**, membre du bureau de l'URIOPSS
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Dominique ANDRE**, directeur général de l'association des œuvres de Pen Bron
Suppléant : **M. Marc MARHADOUR**, directeur général de l'ADAPEI de Loire-Atlantique
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Jean SELLIER**, directeur général de l'ADAPEI de Maine et Loire
Suppléant : **M. Patrick SORIA**, directeur général de l'ADAPEI-ARIA de Vendée
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Jean-Yves GELINIER**, directeur de Maison d'accueil spécialisée à la Selle Craonnaise - Croix rouge Française
Suppléant : **M. Joël BOGDAN**, directeur général de l'ADAPEI de la Sarthe
Suppléant : *En attente de désignation*

f) **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

- Titulaire : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
Suppléant : **M. Philippe CAILLON**, directeur de l'EHPAD Saint Joseph, Nantes
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Willy SIRET**, directeur d'établissement Le Noble Age, Nantes
Suppléant : **M. Christophe BERGUE**, directeur d'établissements EMERA
Suppléant : **M. Bernard MORICEAU**, directeur opérationnel Atlantique EMERA

- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, directrice Pôle gérontologique Nord Sarthe
Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, directrice EHPAD de Saint Laurent sur Sèvre
Suppléant : **Mme Sandrine LAUXERROIS**, directrice EHPAD de Champtocé-sur-Loire

- Titulaire : **M. Eric BREANT**, directeur du centre national gériatrique La Chimotaie MGEN
Suppléant : **Mme Florence COTINAT**, directrice du centre médico-social Basile Moreau
Suppléant : **M. Fabien LAMY**, directeur d'EHPAD la Bourgonnière et la Guillbourderie

g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- Titulaire : **M. Pierre-Emmanuel NICOLAU**, Directeur du centre d'accueil des demandeurs d'asile - Nantes
- Suppléant : **Mme Soazic LEMERCIER**, chargée de mission, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Katell OLIVIER**, chef de service à l'ANEF-FERRER

h) Un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé

- Titulaire : **Mme Stéphanie LE BRAS**, représentante de l'URACCS (Union régionale pour l'Action Communautaire des Centres de Santé)
- Suppléant : **Mme Florence ROMANO**, représentante du comité régional ADMR Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Pascal GENDRY**, président de l'APMSL Pays de la Loire

i) Un représentant des réseaux de santé

- Titulaire : **Dr Fabienne EMPEREUR**, médecin coordonnateur de l'ONCOPL
- Suppléant : **Mme Sophie AFFAGARD**, responsable de l'association PASS ÂGE
- Suppléant : *En attente de désignation*

j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)

- Titulaire : **Dr François ADES**, président de l'ADOPS 49
- Suppléant : **Dr Antoine REDOR**, président de l'ADOPS 44
- Suppléant : *En attente de désignation*

k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- Titulaire : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 - Smur de Nantes
- Suppléant : **Pr Pierre-Marie ROY**, urgentiste au centre hospitalier universitaire d'Angers
- Suppléant : **Dr Philippe FRADIN**, chef de service des urgences du CHD de la Roche sur Yon et du Smur de Vendée

l) Un représentant des transporteurs sanitaires

- Titulaire : **M. Bernard SANSOUCY**, co-gérant Ambulances Sansoucy
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours

- Titulaire : Colonel Laurent FERLAY, directeur départemental du SDIS 44
- Suppléant : Colonel Pascal BELHACHE, directeur départemental du SDIS 49
- Suppléant : Colonel Noël STOCK, directeur départemental du SDIS 85

n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé

- Titulaire : Dr Rachel BOCHER, présidente de l'inter syndicat national des praticiens hospitaliers, CHU de Nantes
- Suppléant : Dr Yves REBUFAT, Président de l'Intersyndicale Avenir Hospitalier
- Suppléant : Dr Leila MORET, représentante du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

- Titulaire : Dr Jean-Baptiste CAILLARD, Président de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : Dr Marc RICHER DE FORGES, représentant de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : Dr Philippe DELORME, vice-Président de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : Dr Dominique BRACHET, président de l'URPS chirurgiens-dentistes libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : M. Jean-Yves LEMERLE, président de l'URPS masseurs kinésithérapeutes libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : Dr Alain GUILLEMINOT, président de l'URPS pharmaciens libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : M. Philippe BLAISON, Président de l'URPS Orthophonistes libéraux des Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : Mme Catherine BIOTTEAU, représentante de l'URPS Sages-Femmes libérales des Pays de la Loire
- Suppléant : M. Serge CASIMONT, président URPS pédicures podologues libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : M. David GUILLET, Président de l'URPS infirmiers libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Sonia VICAT, représentante de l'URPS orthoptistes libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

p) Un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : Dr Alain MOREAU, président du conseil régional de l'ordre des médecins Pays de la Loire
- Suppléant : Dr Christian PELLERAY, membre du conseil régional de l'ordre des médecins Pays de la Loire
- Suppléant : Dr Christian COTTINEAU, membre du conseil régional de l'ordre des médecins pays de la Loire

q) Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 8 : Personnalités qualifiées

- Pr Gilles BERRUT
- Pr Jean-François GIRARD

Article 2

Siègent avec voix consultative aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie :

- La préfète de région,
- le président du conseil économique et social régional,
- les chefs de services de l'Etat (DRJSCS, DRAAF, DIRECCTE, DREAL, DRAC, DRFIP, le recteur d'académie),
- Le directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire,
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général : M. Pierre CHEDOR, président de la CPAM de la Mayenne, titulaire ; M. Gervais BARRE, président de la CPAM de la Loire-Atlantique, suppléant,
- un administrateur local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole : M. Bernard LEVACHER, président de l'ARCMSA Pays de la Loire, titulaire ; M. Jean-Bertrand VIOT et M. Thierry MORISSET suppléants,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants : M. Pierre GODET, titulaire ; Mme Françoise RAMPILLON-MIGNON, vice-présidente du RSI, suppléante.

Article 3

Chaque membre ne peut siéger qu'au sein d'un seul collège mais peut être membre d'une ou plusieurs commissions spécialisées.

Article 4

Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire est de quatre ans, renouvelable une fois.

Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Article 5

Le secrétariat de la conférence régionale de santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 6

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le

20 SEP. 2018

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,



Jean-Jacques COIPLÉ

ARRETE ARS/PDL/DATA/DS/2018/33
modifiant l'arrêté ARS/PDL/DATA/DS/2018/14

**relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU les articles L.1432-4 et L.1434-17 du code de la santé publique ;
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DATA/DS/2018/32 du 20 septembre 2018 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;

Sur proposition des organismes concernés ;

Sur proposition du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1

La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie dont les missions sont définies par le décret du 31 mars 2010, est ainsi composée :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Un Conseiller Régional

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

b) Un Président du Conseil Départemental, ou son représentant

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

c) Un représentant des groupements de communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 2 : Usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1

- Titulaire : **Mme Geneviève MAGNIEZ**, représentante de la Ligue contre le cancer
- Suppléant : **Mme Marie-Christine LARIVE**, représentante de la Ligue contre le cancer
- Suppléant : **M. Pierre PABOT du CHATELARD**, représentant de la Ligue contre le cancer

- Titulaire : **Mme Christelle MOYON**, vice-présidente d'Autisme-Fédération Bretagne Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Francis VEL**, représentant de Bucodes / Surdifrance, vice-président de Surdi49.
- Suppléant : **Mme Martine ROUTON**, représentante de l'association Valentin Haüy (AVH), aide aux aveugles et malvoyants

b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

c) Un représentant des associations des personnes handicapées

- Titulaire : **M. Rémi TURPIN**, président de l'APAJH 44 et vice-président du conseil de région APAJH
- Suppléant : **Mme Claire-Isabel DOREAU-KNINDICK**, représentante de l'association des parents d'enfants dyslexiques
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : Pr. Jacques DUBIN, président du conseil territorial de santé du Maine et Loire
- Suppléant : Dr Philippe COLLEN, Vice-président du conseil territorial de santé de la Vendée
- Suppléant : Mme Corinne WILLIAMS-SOSSLER, représentante du conseil territorial de santé de la Vendée

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Trois représentants des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : M. Claude GUIHENEUF, représentant CFDT
- Suppléant : Mme Nelly GUICHET ROCHARD, représentante CFDT
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : M. Michel HAARDT, représentant CFE-CGC
- Suppléant : Mme Martine BARRAULT, représentante CFE-CGC
- Suppléant : M. Pascal ROBERT, représentant CFE-CGC

- Titulaire : M. Dominique GUIHARD, représentant CGT
- Suppléant : Mme Géraldine FOREAU, représentante CGT
- Suppléant : M. Jean-Yves LEHUEDE, représentant CGT

b) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

- Titulaire : M. Denis BAUDINAUD, représentant MEDEF
- Suppléant : M. Jean-Luc JAUNATRE, représentant MEDEF
- Suppléant : M. Norbert PADILLA, représentant MEDEF

c) Un représentant des organisations syndicales des artisans, commerçants et professions libérales

- Titulaire : M. Michel GOUGEON, vice-président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
- Suppléant : M. Jean-François GENDRON, Président de la CCI Nantes Saint Nazaire
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Titulaire : Mme Anne GAUTIER, représentante de la chambre de l'agriculture
- Suppléant : Mme Georgette ROUSSELET, représentante de la chambre de l'agriculture
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) *Un représentant de la CARSAT ou de la structure équivalente, au titre de la branche accidents du travail-maladies professionnelles*

- Titulaire : M. Philippe CHALET, président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : M. Christian DRILLET, vice-président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : M. Jacques TUFFIERE, 2^{ème} vice-président de la CARSAT Pays de la Loire

d) *Un représentant de la Mutualité Française*

- Titulaire : M. Jean-Michel LERAY, administrateur de la Mutualité Française Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Christine POULIQUEN SINA, représentant la Mutualité Française
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

d) *Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé*

- Titulaire : Mme Catherine LOISELEUX, directrice régionale de l'ANPAA
- Suppléant : Mme Valérie PARIS, déléguée régionale de Fédération Addiction Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

e) *Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche*

- Titulaire : Dr Denis LEGUAY, président de l'ORS Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) *Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centre hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et des centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie*

- Titulaire : M. Olivier BOSSARD, directeur du centre hospitalier du Mans
- Suppléant : M. Guy-Michel CHAUVEAU, président régional Fédération hospitalière de France
- Suppléant : Mme Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ, Directrice Générale du CHU d'Angers
- Titulaire : M. Pierre VOLLOT, directeur du centre hospitalier de Cholet
- Suppléant : M. Francis SAINT-HUBERT, Directeur du CHD Vendée la Roche sur Yon
- Suppléant : M. André-Gwénaél PORS, Directeur du CH de Laval

- Titulaire : Pr Erick LEGRAND, président de la CME du centre hospitalier universitaire d'Angers
- Suppléant : M. Antoine MAGNAN, Président de la CME CHU de Nantes
- Suppléant : M. Philippe SUDREAU, directeur général du centre hospitalier universitaire de Nantes

- Titulaire : Dr Dominique FRADIN, président de la CME du centre hospitalier DU Mans
- Suppléant : Dr Azeddine SFAIRI, président de la CME du centre hospitalier de Laval
- Suppléant : Dr Bertrand ISAAC, Président de CME du CH Loire-Vendée-Océan

- Titulaire : Dr Yves BESCOND, président de la CME du CHS Mazurelle
- Suppléant : Dr Guillaume FONSEGRIVE, président de la CME du centre hospitalier Cesame Ste Gemme-sur Loire
- Suppléant : Dr Pierre LAFAY, Président de CME du CHS Daumézon

b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : M. Alain FOLTZER, président de la Fédération hospitalière privée Pays de la Loire
- Suppléant : M. Sébastien MOUNIER, vice-président de la Fédération hospitalière privée Pays de la Loire
- Suppléant : M. Pascal DUTRONC, directeur général délégué du réseau ELSAN Nantes

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : Dr Olivier TEFFAUD, président de CME de la polyclinique de l'Atlantique
- Suppléant : Dr François BADATCHEFF, président de CME de la clinique de l'Anjou

c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : M. Philippe MAHEUX, délégué régional de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Gwénoyée ABALAIN, directrice générale Hospi Grand Ouest
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : Dr Olivier PERROUIN, vice-président de la CME de la clinique Jules Verne, Nantes
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

- Titulaire : Mme Agnès PICHOT, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région
- Suppléant : Mme Alexandra MOREAU, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée
- Suppléant : Mme Catherine MONGIN, directrice de l' l'Hospitalisation à domicile Saint Sauveur

h) Un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé

- Titulaire : **Mme Stéphanie LE BRAS**, représentante de l'URACCS (Union régionale pour l'Action Communautaire des Centres de Santé)
- Suppléant : **Mme Florence ROMANO**, représentante du comité régional ADMR Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Pascal GENDRY**, président de l'APMSL Pays de la Loire

i) Un représentant des réseaux de santé

- Titulaire : **Dr Fabienne EMPEREUR**, médecin coordonnateur de l'ONCOPL
- Suppléant : **Mme Sophie AFFAGARD**, responsable de l'association PASS ÂGE
- Suppléant : *En attente de désignation*

j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)

- Titulaire : **Dr François ADES**, président de l'ADOPS 49
- Suppléant : **Dr Antoine REDOR**, président de l'ADOPS 44
- Suppléant : *En attente de désignation*

k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- Titulaire : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Suppléant : **Pr Pierre-Marie ROY**, urgentiste au centre hospitalier universitaire d'Angers
- Suppléant : **Dr Philippe FRADIN**, urgentiste au CHD la Roche sur Yon

l) Un représentant des transporteurs sanitaires

- Titulaire : **M. Bernard SANSOUCY**, co-gérant Ambulances Sansoucy
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

m) Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours

- Titulaire : **Colonel Laurent FERLAY**, directeur départemental du SDIS 44
- Suppléant : **Colonel Pascal BELHACHE**, directeur départemental du SDIS 49
- Suppléant : **Colonel Noël STOCK**, directeur départemental du SDIS 85

n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé

- Titulaire : **Dr Rachel BOCHER**, présidente de l'inter syndicat national des praticiens hospitaliers, CHU de Nantes
- Suppléant : **Dr Yves REBUFAT**, président de l'Intersyndicale Avenir Hospitalier
- Suppléant : **Dr Leila MORET**, représentante du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

o) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé

- Titulaire : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Marc RICHER DE FORGES**, représentant de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **Dr Philippe DELORME**, vice-président de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Jean-Yves LEMERLE**, président de l'URPS masseurs kinésithérapeutes libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. David GUILLET**, Président de l'URPS infirmiers libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Sonia VICAT**, représentante de l'URPS orthoptistes libéraux Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

p) Un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : **Dr Alain MOREAU**, président du conseil régional de l'ordre des médecins Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Christian PELLERAY**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Christian COTTINEAU**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins Pays de la Loire

q) Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, directrice Pôle Gériatrique Nord Sarthe
- Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, directrice EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
- Suppléant : **Mme Sandrine LAUXERROIS**, directrice EHPAD de Champocé-sur-Loire

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

Invité permanent :

Pr Gilles BERRUT, personnalité qualifiée

Article 2

Le secrétariat de la conférence régionale de santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le

27 SEP. 2018

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,


**Pour Le Directeur Général
Le Directeur Général Adjoint**
Jean-Jacques COIPLÉ

D' Christophe DUVAUX

ARRETE ARS/PDL/DATA/DS/2018/34

modifiant l'arrêté ARS/PDL/DATA/DS/2018/15

relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU les articles L.1432-4 et L.1434-17 du code de la santé publique ;
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DATA/DS/2018/32 du 20 septembre 2018 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;

Sur proposition des organismes concernés ;

Sur proposition du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1

La commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie dont les missions sont définies par le décret du 31 mars 2010, est ainsi composée :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Un Conseiller Régional

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

b) Deux présidents du Conseil Départemental, ou leurs représentants

- Titulaire : **Mme Claire TRAMIER**, vice-présidente personnes en situation de handicap du conseil départemental de Loire-Atlantique *En attente de désignation En attente de désignation*
Suppléant : **Mme Annaïg COTONNEC**, vice-présidente vieillissement et personnes âgées du conseil départemental de Loire-Atlantique
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : **Mme Marie-Pierre MARTIN**, vice-présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire
Suppléant : **Mme Maryvonne MARTIN**, conseillère départemental de Maine-et-Loire
Suppléant : *En attente de désignation*

c) Un représentant des groupements de communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 2 : Représentants des Usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1, et œuvrant dans le domaine sanitaire

- Titulaire : **Mme Anne HIEGEL**, représentante de la France Rein Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Françoise GUERIN-GIACALONE**, directrice du service régional, AFM Pays de la Loire
Suppléant : **M. Yves MOULLEC**, Président de l'association A la recherche du souffle
- Titulaire : **Mme Christelle MOYON**, vice présidente d'Autisme Fédération Bretagne Pays de la Loire
Suppléant : **M. Francis VEL**, représentant de Bucodes / Surdifrance, vice-président de Surdi49
Suppléant : **Mme Martine ROUTON**, représentante de l'association Valentin Haüy (AVH), aide aux aveugles et malvoyants.

b) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **M. Jean MYLONAS**, représentant de la Croix rouge Française, CDCA 49
Suppléant : **M. Roger RAUD**, représentant de l'union syndicale des retraités CGT, CDCA 49
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

c) Deux représentants des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

- Titulaire : **M. Pierre GIRAUD**, délégué régional de l'UNAFAM, Pays de la Loire
Suppléant : **M. Mamady KABA**, représentant de l'association départementale des infirmes moteurs cérébraux (ADIMC) 72
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : **M. Rémi TURPIN**, président de l'APAJH 44 et vice-président du conseil de région APAJH
Suppléant : **Mme Claire-Isabel DOREAU-KNINDICK**, représentante de l'association des parents d'enfants dyslexiques
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : **M. Erwann DELEPINE**, Vice-président du conseil territorial de santé de Loire Atlantique
Suppléant : **M. Edouard PETIT**, représentant du conseil territorial de santé de la Sarthe
Suppléant : **M. Ludovic HUSSE**, représentant du conseil territorial de santé de la Mayenne

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Un représentant des organisations syndicales des salariés

- Titulaire : **M. Claude GUIHENEUF**, représentant CFDT
Suppléant : **Mme Nelly GUICHET ROCHARD**, représentant CFDT
Suppléant : *En attente de désignation*

b) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

- Titulaire : **M. Denis BAUDINAUD**, représentant MEDEF
Suppléant : **M. Jean-Luc JAUNATRE**, représentant MEDEF
Suppléant : **M. Norbert PADILLA**, représentant MEDEF

c) Un représentant des organisations syndicales des artisans, commerçants et professions libérales

- Titulaire : **M. Michel GOUGEON**, vice-président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat Pays de la Loire
Suppléant : **M. Jean-François GENDRON**, Président de la CCI Nantes Saint Nazaire
Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la chambre de l'agriculture
Suppléant : **Mme Georgette ROUSSELET**, représentante de la chambre de l'agriculture
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- Titulaire : **Mme Sylvie CHAPELAIS**, déléguée régionale de Médecins du monde
- Suppléant : **M. Claude PERRINELLE**, président de la délégation départementale de la Sarthe de la Croix-Rouge Française
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant de la Mutualité Française

- Titulaire : **M. Jean-Michel LERAY**, administrateur de la Mutualité Française Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Christine POULIQUEN-SINA**, représentant la Mutualité Française
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 7 : Offreurs des services de santé

e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- Titulaire : **Mme Anne POSTIC**, directrice de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Jean-François KRZYZANIAK**, membre du bureau de l'URIOPSS
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Dominique ANDRE**, directeur général de l'association des œuvres de Pen Bron
- Suppléant : **M. Marc MARHADOUR**, directeur général de l'ADAPEI de Loire-Atlantique
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Jean SELLIER**, directeur général de l'ADAPEI de Maine et Loire
- Suppléant : **M. Patrick SORIA**, directeur général de l'ADAPEI-ARIA de Vendée
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Jean-Yves GELINIER**, directeur de Maison d'accueil spécialisée à la Selle Craonnaise - Croix rouge Française
- Suppléant : **M. Joël BOGDAN**, directeur général de l'ADAPEI de la Sarthe
- Suppléant : *En attente de désignation*

f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- Titulaire : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
- Suppléant : **M. Philippe CAILLON**, directeur de l'EHPAD Saint Joseph, Nantes
- Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. Willy SIRET**, directeur d'établissement Le Noble Age, Nantes
Suppléant : **M. Christophe BERGUE**, directeur d'établissements EMERA
Suppléant : **M. Bernard MORICEAU**, directeur opérationnel Atlantique EMERA

- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, directrice du Pôle gérontologique Nord-Sarthe
Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, directrice EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
Suppléant : **Mme Sandrine LAUXERROIS**, directrice EHPAD de Champtocé-sur-Loire

- Titulaire : **M. Eric BREANT**, directeur du centre national gériatrique La Chimotaie MGEN
Suppléant : **Mme Florence COTINAT**, directrice du centre médico-social Basile Moreau
Suppléant : **M. Fabien LAMY**, directeur d'EHPAD la Bourgonnière et la Guilbourderie

g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- Titulaire : **M. Pierre-Emmanuel NICOLAU**, Directeur du centre d'accueil des demandeurs d'asile - Nantes
Suppléant : **Mme Soazic LEMERCIER**, chargée de mission, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Katell OLIVIER**, chef de service à l'ANEF-FERRER

o) Un membre des unions régionales des professionnels de santé

- Titulaire : **Dr Philippe DELORME**, représentant de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
Suppléant : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de l'URPS médecins libéraux Pays de la Loire
Suppléant : En attente de désignation

Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins

- Titulaire : **M. Michel HAARDT**, représentant CFE-CGC
Suppléant : **M. Dominique GUIHARD**, représentant CGT
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **Mme Stéphanie LE BRAS**, représentante de l'URACCS (Union régionale pour l'Action Communautaire des Centres de Santé)
Suppléant : **Mme Florence ROMANO**, représentante du comité régional ADMR Pays de la Loire
Suppléant : *En attente de désignation*

Article 2

Le secrétariat de la conférence régionale de santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le

27 SEP. 2018

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,


~~Le Directeur Général~~
~~Le Directeur Général Adjoint~~
Jean-Jacques COIPLÉ

D^r Christophe DUVAUX

ARRETE ARS/PDL/DATA/DS/2018/35

modifiant l'arrêté ARS/PDL/DATA/DS/2018/13

*relatif à la composition de La Commission Spécialisée de Prévention
de la conférence régionale de santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU les articles L.1432-4 et L.1434-17 du code de la santé publique ;
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DATA/DS/2018/32 du 20 septembre 2018 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;

Sur proposition des organismes concernés ;

Sur proposition du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1

La commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de santé et de l'autonomie dont les missions sont définies par le décret du 31 mars 2010, est ainsi composée :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Un Conseiller Régional

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

b) Deux présidents du Conseil Départemental, ou leurs représentants

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

c) Un représentant des groupements de communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 2 : Représentants des Usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1

- Titulaire : **M. Gaël GOURMELEN**, coordinateur d'AIDES Région Pays de La Loire
Suppléant : **Mme Françoise ANTONINI**, représentante de l'Alliance maladies rares Pays de la Loire
Suppléant : **M. Philippe BRUN**, Président de l'association des Malades du Syndrome de McCune-Albright et de Dysplasie Fibreuse des Os (ASSYMCAL)
- Titulaire : **Mme Anne HIEGEL**, représentante de France Rein Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Françoise GUERIN-GIACALONE**, directrice du service régional, AFM Pays de la Loire
Suppléant : **M. Yves MOULLEC**, Président de l'association A la recherche du souffle
- Titulaire : **M. André HERVOUET**, coordinateur des associations de diabétiques des Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Rolande DOUCET**, représentante de la confédération syndicale des familles
Suppléant : **M. Paul CHOISNET**, Président de France Alzheimer Mayenne
- Titulaire : **Mme Geneviève MAGNIEZ**, représentante de la Ligue contre le cancer
Suppléant : **Mme Marie-Christine LARIVE**, représentante de la Ligue contre le cancer
Suppléant : **M. Pierre PABOT du CHATELARD**, représentant de la Ligue contre le cancer

b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, CDMCA 44
- Suppléant : **Mme Catherine OLIVIER**, représentante de l'union départementale CFDT, CDMCA 44
- Suppléant : *En attente de désignation*

c) Un représentant des associations des personnes handicapées

- Titulaire : **M. Pierre GIRAUD**, délégué régional de l'UNAFAM, Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Mamady KABA**, représentant de l'association départementale des infirmes moteurs cérébraux (ADIMC) Sarthe
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : **M. Gilles GALOPIN**, représentant du conseil territorial de santé du Maine et Loire
- Suppléant : **Mme Corinne WILLIAMS-SOSSLER**, représentante du conseil territorial de santé de la Vendée
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Un représentant des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. David ALLET**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. Jean-Pierre BOISNEAU**, représentant CFTC

b) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CGPME
- Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentante CGPME
- Suppléant : *En attente de désignation*

c) Un représentant des organisations syndicales des artisans, commerçants et professions libérales

- Titulaire : **M. Michel GOUGEON**, vice-président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Jean-François GENDRON**, Président de la CCI Nantes Saint Nazaire
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la chambre de l'agriculture
- Suppléant : **Mme Georgette ROUSSELET**, représentante de la chambre de l'agriculture
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de lutte contre la précarité

- Titulaire : **M. Pierre SELLES**, administrateur régional de la FNARS, directeur général de l'association Passerelles
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

b) Un représentant de la CARSAT ou de la structure équivalente, au titre de l'assurance vieillesse

- Titulaire : **M. Philippe CHALET**, président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Christian DRILLET**, vice-président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Jacques TUFFIERE**, 2^{ème} vice-président de la CARSAT Pays de la Loire

c) Un représentant de la CAF

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
- Suppléant : *En attente de désignation*
- Suppléant : **M. Patrice RENAUDIN**, président de la CAF de la Sarthe

d) Un représentant de la Mutualité Française

- Titulaire : **M. Jean-Michel LERAY**, administrateur de la Mutualité Française Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Christine POULIQUEN SINA**, représentante de la Mutualité Française
- Suppléant : *En attente de désignation*

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

- Titulaire : **Dr Michel BLANCHE**, directeur du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
- Suppléant : **Mme Danièle BOCQUET**, conseillère technique de service social auprès du recteur
- Suppléant : *En attente de désignation*

b) Un représentant des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Régis SENEGOU**, président de santé au travail – Le Mans
- Suppléant : **M. Bruno MAURIN**, directeur de santé au travail en Mayenne
- Suppléant : *En attente de désignation*

c) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Titulaire : **Dr Agnès MUET**, médecin chef de service – service de PMI de la direction Enfance et Jeunesse du conseil général de Loire-Atlantique
- Suppléant : **Dr Emilie QUERUAU-LAMERIE**, adjointe au médecin chef de service – service de PMI de la direction Enfance et Jeunesse du conseil général de Loire-Atlantique
- Suppléant : *En attente de désignation*

d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- Titulaire : **Mme Josiane HAMY**, administratrice de l'IREPS Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Yunsan MEAS**, président du Comité régional olympique et sportif
- Suppléant : **M. René DEMEULEMEESTER**, administrateur de l'IREPS

- Titulaire : **Mme Catherine LOISELEUX**, directrice régionale de l'ANPAA
- Suppléant : **Mme Valérie PARIS**, déléguée régionale de Fédération Addiction Pays de la Loire
- Suppléant : *En attente de désignation*

f) Un représentant des associations de protection de l'environnement

- Titulaire : **Mme Cécile BAUDET-PIDOUX**, représentante France Nature Environnement
- Suppléant : **M. Loïc VALLEE**, président de l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) des Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Jacques BERRUCHON**, association Terres et Rivières

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) h) Un représentant des établissements publics de santé ou des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé

- Titulaire : **Mme Stéphanie LE BRAS**, directrice des centres de santé de la région nantaise
- Suppléant : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du centre hospitalier de Cholet
- Suppléant : *En attente de désignation*

e) f) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées

- Titulaire : **M. Jean-François KRZYZANIAK**, membre du bureau de l'URIOPSS
- Suppléant : **Mme Sandrine LAUXERROIS**, directrice EHPAD Les Hauts du Château
- Suppléant : *En attente de désignation*

o) Deux membres des unions régionales des professionnels de santé

- Titulaire : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens libéraux Pays de la Loire
Suppléant : **M. Jean-Yves LEMERLE**, président de l'URPS masseurs kinésithérapeutes libéraux Pays de la Loire
Suppléant : *En attente de désignation*

- Titulaire : **M. David GUILLET**, Président de l'URPS infirmiers libéraux Pays de la Loire
Suppléant : **M. Serge CASIMONT**, président URPS pédicures podologues libéraux Pays de la Loire
Suppléant : *En attente de désignation*

Article 2

Le secrétariat de la conférence régionale de santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le

27 SEP. 2018

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,


Pour Le Directeur Général
Le Directeur Général Adjoint
Jean-Jacques COIPIET

D' Christophe DUVAUX

ARRETE ARS/PDL/DATA/DSU/2018/37

Portant agrément régional d'une association représentant les usagers
dans les instances hospitalières ou de santé publique

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.1114-1, R.1114-1 à R.1114-16 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPIET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;

VU l'arrêté du 25 juin 2018 du directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, donnant délégation de signature à Madame Laurence BROWAEYS, directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement ;

VU l'avis de la commission nationale d'agrément dans le procès-verbal de la séance du 11/09/2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est agréée au niveau de la Région Pays de la Loire pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans, à compter du **08/12/2018**, l'**Union Régionale des Associations Familiales des Pays de la Loire (URAF)**, dont le siège social est situé 35 A rue Paul Bert à NANTES (44100).

Article 2

La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nantes, le **28 SEP. 2018**

Pour la Directrice de l'appui à la transformation
et de l'accompagnement,
Le directeur adjoint,


Benoît JAMES

N° ARS-PDL/DOSA/729/2018/49

ARRÊTÉ

portant autorisation de modification de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers pour la réalisation de préparations hospitalières visant la préparation de la crème au sirolimus pour le compte de l'EHPAD de Mortagne sur Sèvre

La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 4211-1, L 5126-1, L 5126-3, L 5126-5, L 5126-7, R 5126-3, R 5126-5, R 5126-8 et R 5126-15 à R 5126-20,

VU la demande d'autorisation présentée le 04 juillet 2018 formée par le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers tendant à obtenir la modification de la pharmacie à usage intérieur unique de l'établissement afin de réaliser des préparations hospitalières visant la préparation de la crème au sirolimus dosée à 0.25 % et 0.1 %, pour le compte de patients de l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes et Foyer de Vie « Résidences Saint Alexandre », 14, route de Poitiers à Mortagne sur Sèvre,

VU la convention de coopération signée entre le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers et l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes et Foyer de Vie « Résidences Saint Alexandre », 14, route de Poitiers à Mortagne sur Sèvre, en date du 12 juin 2018,

VU le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique,

CONSIDERANT que la convention susvisée doit faire l'objet d'une mise à jour résultant des remarques et observations formulées dans le rapport du pharmacien inspecteur,

Arrête

Article 1er : L'autorisation est accordée à la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers de réaliser des préparations hospitalières visant la préparation de la crème au sirolimus dosée à 0.25 % et 0.1 %, pour le compte de patients de l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes et Foyer de Vie « Résidences Saint Alexandre », 14, route de Poitiers à Mortagne sur Sèvre.

Article 2 : L'autorisation est accordée pour une durée maximale de cinq ans.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS, Pays de la Loire, CS 56233, 44262 NANTES Cedex 2) ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – 44041 NANTES cedex 01).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

.../...

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et en faveur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Nantes

Le **28 SEP. 2018**

P/Le directeur de l'offre de santé et en faveur
de de l'autonomie

Pierre-Emmanuel CARCHON

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire
et sociale en charge des autorisations sanitaires



Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et l'Emploi

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

ARRETE N° 2018/DIRECCTE/ 615

**relatif au renouvellement des membres du Comité régional
de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP)**

La préfète de la Région Pays-de-la-Loire, préfète de Loire-Atlantique

**Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code du travail ;

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du portant désignation de ses représentants au CREFOP (courrier du 11 juin 2018 de la Présidente du Conseil régional portant désignation de ses représentants au CREFOP) ;

VU les propositions des organisations syndicales de salariés, représentatives au plan national et interprofessionnel ;

VU les propositions des organisations professionnelles d'employeurs, représentatives au plan national et interprofessionnel ;

VU les propositions des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel ;

VU les propositions des organisations syndicales intéressées (FSU et UNSA) ;

VU les propositions des représentants des réseaux consulaires de la région ;

VU les propositions des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle dans la région, telles que listées dans le décret du 18 septembre 2014 ;

Après concertation avec le Président du Conseil régional des Pays de la Loire sur les représentants d'opérateurs, à nommer dans le CREFOP et qui ne sont déjà pas mentionnés au 5° de l'article R 6123-3-3 du code du travail ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

ARRETE

ARTICLE 1

La composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant d'une part et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1 – Six représentants de l'Etat

- le recteur de l'académie de Nantes ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant ;
- le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant ;

2 – Six représentants de la région

Titulaires

Mme Pauline MORTIER
Mme Marie-Cécile GESSANT
M. André MARTIN
Mme Violaine LUCAS
Mme Patricia MAUSSON
Mme Christelle CARDET

Suppléants

Mme Nathalie POIRIER
Mme Nathalie GOSSELIN
M. Jean-Claude CHARRIER
M. François PINTE
Mme Isabelle LEROY
M. François PINTE

3 – Huit représentants des organisations syndicales de salariés et professionnelles d’employeurs sur proposition de leur organisation respective

- un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre de la CFTC

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Pierre KOECHLIN	M. Jean-Luc GUILLOT

- un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre de la CFDT

Titulaire	Suppléant
Mme Isabelle MERCIER	M. Eric MALO

- un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre de la CFE CGC

Titulaire	Suppléant
M. Laurent DELOISON	M. TRIOU Frédéric

- un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre de la CGT

Titulaire	Suppléant
Mme Catherine PARIS	Mme Sophie QUESNE-RICHET

- un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre de la CGT - FO

Titulaire	Suppléant
M. Olivier ROSIER	M. Bruno DIEPPEDALLE

- un représentant de chaque organisation professionnelle d’employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre de la CPME

Titulaire	Suppléant
Mme Zohra GALLARD	Mme Anne-Françoise RACHADI

- un représentant de chaque organisation professionnelle d’employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre du MEDEF

Titulaire	Suppléant
Mme Isabelle LEROUX	M. Jean-pierre CHATEAU
	M. Stéphane LEPRON

- un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel : au titre de l'U2P

Titulaire	Suppléant
M. Georges DARTHEVEL	M. Bruno LECLERC

4 – Deux représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel (un par organisation professionnelle) et jusqu'à la publication de l'arrêté ministériel fixant la représentativité des organisations professionnelles au plan national et multi-professionnel

- au titre de la FRSEA

Titulaire	Suppléant
M. Albert BOBINEAU	M. Franck PARNAUDEAU

- au titre de l'UDES

Titulaire	Suppléant
M. Emile FRBEZAR	M. Eric LUCAS

5 – Deux représentants des organisations syndicales intéressées. Ces organisations sont déterminées par l'arrêté du 3 octobre 2014 déterminant les organisations syndicales intéressées au titre de l'article R.6123-1-8 du code du travail

- au titre de la FSU

Titulaire	Suppléant
M. Gérard PIGOIS	M. Hélène DERVILLE

- au titre de l'UNSA

Titulaire	Suppléant
Mme Catherine CHAIGNEAU	M. Patrick ROGEON

6 – Trois représentants des réseaux consulaires (un par réseau) sur proposition de leur organisation respective

- au titre de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Titulaire	Suppléant
Mme Patricia MAUSSION	Mme Nicole de BERSACQUES

- au titre de la Chambre régionale de commerce et d'industrie

Titulaire	Suppléant
M. Eric GROUD	M. Bruno NEVEU

- au titre de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

Titulaire

Suppléant

M. Patrice BERNARD

M. Frédéric ENFREIN

7 – Neuf représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et l'orientation professionnelle dans la région, dont :

- un représentant du regroupement d'établissements d'enseignement supérieur constitué en application des dispositions combinées de l'article L. 718-2 et du 2° de l'article L. 718-3 du code de l'éducation

Titulaire

Suppléant

M. Dominique AVERTY

M. Philippe LENOIR

- le directeur régional de Pôle emploi, ou son représentant et son suppléant

Titulaire

Suppléant

M. Alain MAUNY

Mme Laurence ROSSI

- la déléguée régionale de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), ou son représentant, et son suppléant

Titulaire

Suppléant

Mme Claire QUINTIN-VICQUELIN

M. Laskine EMOUENGUE

- le représentant régional des CAP EMPLOI, et son suppléant

Titulaire

Suppléant

M. Thierry ROBERT

Mme Armelle KIEFFER

- le secrétaire général du fonds de gestion du congé individuel de formation (FONGECIF), et son suppléant

Titulaire

Suppléant

M. Fabrice LEGENDRE

M. Bernard HERVAULT

- le président de l'association régionale des missions locales (URML), et son suppléant

Titulaire

Suppléant

M. Gérard BARRIER

M. Gabriel HALLIGON

- la déléguée en région de l'association pour l'emploi des cadres mentionné au L. 6111-6 (APEC), et son suppléant

Titulaire

Suppléant

Mme Michelle SALLEMBIEN

M. Alexis WINTREBERT

- le directeur du centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CARIF-OREF), et son suppléant

Titulaire	Suppléant
M. Yves MENS	M. Guillaume LAURENT

- le délégué régional de l'office national d'information des enseignements et des professions (ONISEP), chef du service Académique d'information et d'orientation et sa suppléante

Titulaire	Suppléante
M. Patrice HERZECKE	Mme Valérie SOURRISSEAU

ARTICLE 2

La composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région de Pays de la Loire, est complétée, sans prendre part aux délibérations,

- à titre permanent par le CESER

Titulaire	Suppléante
M. Alban FRANCOU	Mme Dominique RIOU

- à titre permanent par Nantes Métropole

Titulaire	Suppléant
M. Pascal BOLO	M. Dominique DUCLOS

ARTICLE 3

La vice présidence du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désigné par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentative au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentative au plan national et interprofessionnel.

ARTICLE 4

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

ARTICLE 5

Les membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont nommés pour une durée de trois ans.

Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 6

L'arrêté préfectoral n° 2017/DIRECCTE/639 du 19 octobre 2017 portant création et nomination des membres du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) est abrogé.

ARTICLE 8

Le secrétaire régional pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Nantes, le **25 SEP. 2018**

La Préfète,



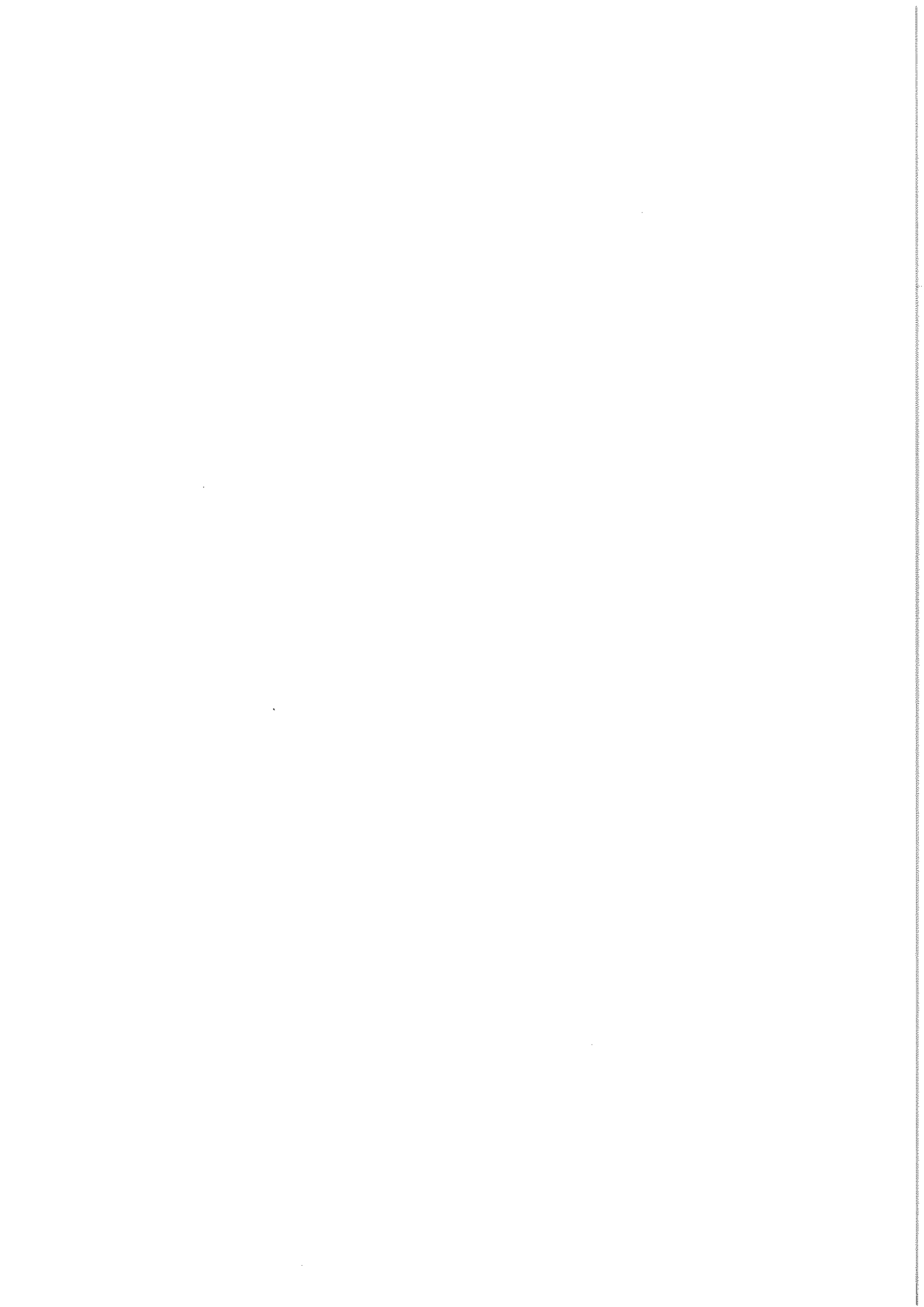
Nicole KLEIN

-Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de mes services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse.

En application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours ».



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

ARRETE N° 2018/DIRECCTE/ 616

**portant renouvellement de la composition du bureau du Comité régional de l'emploi,
de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP)**

La préfète de la Région Pays-de-la-Loire, préfète de Loire-Atlantique

**Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code du travail ;

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 29 septembre 2014 portant désignation de ses représentants au CREFOP (courrier du 11 juin 2018 de la Présidente du Conseil régional portant désignation de ses représentants au CREFOP) ;

VU les propositions des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs ;

VU les propositions des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

ARRETE

ARTICLE 1

Un bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) a été créé au sein de la région Pays de la Loire par arrêté du 17 novembre 2014.

ARTICLE 2

La nouvelle composition du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) de la région Pays de la Loire, présidé conjointement par la Préfète de région ou son représentant d'une part et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1 – Quatre représentants de l'Etat dont le Préfet de région ou son représentant et ses suppléants

- le recteur de l'académie de Nantes ou son représentant, et ses suppléants ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant et ses suppléants ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant, et ses suppléants.

2 – Quatre représentants de la région désignés par le Conseil régional dont la présidente du Conseil régional ou son représentant et ses suppléants

Titulaires	Suppléants
Mme Christelle MORANÇAIS	Mme Nathalie POIRIER
Mme Marie-Cécile GESSANT	Mme Nathalie GOSSSELIN
Mme Violaine LUCAS	M. Jean-Claude CHARRIER

3 – Un représentant dans la région de chaque organisation syndicale de salariés et de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective, soit :

- un représentant au titre de la CFTC

Titulaire	Suppléants
M. Jean-Pierre KOECHLIN	M. Jean-Luc GUILLOT

- un représentant au titre de la CFDT

Titulaire	Suppléants
M. Eric MALO	Mme Isabelle MERCIER
	M. Jacques BORDRON

- un représentant au titre de la CFE CGC

Titulaire

M. Laurent DELOISON

Suppléants

M. TRIOU Frédéric

- un représentant au titre de la CGT

Titulaire

Mme Catherine PARIS

Suppléants

Mme Sophie QUESNE-RICHET
M. Christian GARNIER

- un représentant au titre de la CGT - FO

Titulaire

M. Olivier ROSIER

Suppléants

M. Bruno DIEPPEDALLE

- un représentant au titre de la CPME

Titulaire

Mme Zohra GALLARD

Suppléants

Mme Anne-Françoise RACHADI

- un représentant au titre du MEDEF

Titulaire

Mme Isabelle LEROUX

Suppléants

M. Jean-pierre CHATEAU
M. Stéphane LEPRON

- un représentant au titre de l'U2P

Titulaire

M. Georges DARTHEVEL

Suppléants

M. Bruno LECLERC
Mme Elisabeth FESSART

ARTICLE 3

La vice-présidence du bureau du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel.

ARTICLE 4

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

ARTICLE 5

Les membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont nommés pour une durée de trois ans.

Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région pays de la Loire et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Nantes, le 25 SEP. 2018

La Préfète,



Nicole KLEIN

-Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de mes services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse.

En application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours ».



La Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi des Pays de la Loire

AVIS MODIFICATIF N°5
A L'AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE
REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
POUR LE MANDAT 2017-2021

Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail

Considérant :

- l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Pays de la Loire est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Salarié	AUNEAU Stéphanie	Réceptionniste	CFDT
Salarié	LACOURARIE Hélène	Chargée d'étude	CFDT
Salarié	SHAHISAVANDI Mehdi	Agent administratif	CFDT
Salarié	HUGOTTE Nicolas	Juriste	CFTC
Salarié	AKASSAR Delphine	Secrétaire	CGT
Salarié	BOUVIER Benjamin	Responsable accueil hébergement	CGT
Salarié	CHOCTEAU Guillaume	Délégué général	CGT
Salarié	BROUSSEAU David	Préparateur en pharmacie	CGT-FO
Salarié	BINI Marie-Christine	Secrétaire Rayonniste	CGT-FO
Salarié	REGENT-PENNUEN Elsa	Attachée parlementaire	UNSA
Employeur	DESGRANGES Franck	Gérant	CPME
Employeur	BOURSIER Sylvie	Gérante d'hôtel	CPME
Employeur	GALLARD Zohra*	Dirigeante	CPME
Employeur	THEBAUD Sandrine	Gérante	CPME
Employeur	TESTARD Francis	Gérant	CPME
Employeur	CHUPIN Eric	Agent immobilier	MEDEF
Employeur	PELABON Benjamin	Gérant	MEDEF
Employeur	BECQUE DARMON Sylvie	Experte préjudices financiers	MEDEF
Employeur	DUFOUR Marie-Christine	Gérante	MEDEF
Employeur	BRANGEON Frédéric	Trésorier	U2P

*Désignation modifiée au 01/10/2018

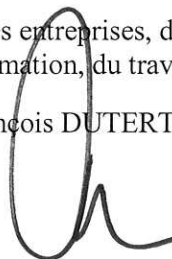
A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à Nantes, le 1^{er} octobre 2018

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Jean-Francois DUTERTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
des Pays de la Loire*

Décision 2018/DRAAF/n° 24
portant
subdélégation de signature administrative

Le directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
des Pays de la Loire

- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU l'arrêté n°290 du 31 mai 2017 portant d'organisation de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 portant nomination de M. Yvan LOBJOIT en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018/SGAR/DRAAF/n°1 du 10 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances à M. Hervé BRIAND, directeur adjoint et à M. Arnaud MILLEMANN directeur adjoint, chef du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois (SREFOB), dans la limite des attributions de la DRAAF des Pays de la Loire, et à l'exception des actes suivants qui restent reversés à la signature de la préfète de région, conformément à l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2018 susvisé :

- les arrêtés portant agrément d'un groupement visé à l'article L 5143-6 du code de la santé publique,
- les conventions conclues avec le conseil régional ou ses établissements publics

conformément à l'article 59 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié
- les actes relatifs au contentieux administratif.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances à M. Didier NÉAU, secrétaire général, dans la limite des attributions du secrétariat général et à l'exclusion des arrêtés et des décisions de sanctions disciplinaires et portant modification du Rialto ainsi que des actes relatifs au contentieux administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier NÉAU, la subdélégation de signature est exercée par M. Michel MASDEU, secrétaire général adjoint.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances, à Mme Patricia BOSSARD, cheffe du service régional de l'économie agricole et des filières (SREAF) dans la limite des attributions du SREAF et à l'exclusion des arrêtés, et des actes relatifs au contentieux administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BOSSARD, la subdélégation de signature est exercée par Mme Caroline RENOULT, cheffe du pôle politiques agricoles transversales et M. Patrice MILLON, chef du pôle filières agricoles et agroalimentaires, pour les matières relevant de leurs champs de compétences.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances, à Mme Céline BOUEY, adjointe au chef de service, dans la limite des attributions du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois (SREFOB), à l'exclusion des actes relatifs au contentieux administratif.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances à M. Pascal NORMANT, chef de pôle, dans la limite des attributions du pôle forêt-bois-biomasse, à l'exclusion des actes relatifs au contentieux administratif.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances, à M. Philippe NÉNON, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) dans la limite des attributions du SRFD, et à l'exclusion des actes relatifs au contentieux administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NÉNON, la subdélégation de signature est exercée par M. François CHAVENON VERLHAC, adjoint au chef de service.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances, à M. Jean Noël de CASANOVE, chef du service régional de l'alimentation (SRAL) dans la limite des attributions du SRAL, à l'exclusion des arrêtés et des actes relatifs au contentieux administratif.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances, à M. Sylvain OCTAU, chef du pôle santé protection

des végétaux et M. Cédric SOURDEAU, chef du pôle sécurité sanitaire de la production des végétaux dans la limite des attributions de leur pôle, à l'exclusion des arrêtés et des actes relatifs au contentieux administratifs.

Article 7

Délégation est donnée à M. Sylvain OCTAU, chef du pôle santé protection des végétaux et à M. Gilles WUSTER, dirigeant technique local au SRAL pour la délivrance de lettres officielles d'autorisation pour la production de matériel à des fins d'essais ou à des fins scientifiques et pour la prise de mesures de protection lors des introductions de matériel à des fins d'essais ou à des fins scientifiques.

Article 8

Délégation est donnée à M. Sylvain OCTAU, chef du pôle santé protection des végétaux et M. Marcel AMOUCAL, dirigeants techniques locaux au SRAL, pour l'immatriculation au registre officiel des contrôles phytosanitaires des entreprises agricoles.

Article 9

Délégation est donnée M. Jean-Noël de CASANOVE, chef du service régional de l'alimentation, pour la conduite au nom de la préfète de région des transactions pénales, en application de l'article L.205-10 du code rural et de la pêche maritime.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions, conventions et correspondances, à Mme Claire JACQUET-PATRY, cheffe du Service Régional d'Information Statistique et Economique (SRISE), dans la limite des attributions du SRISE.

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre COUTARD, chef du pôle synthèses et valorisation des données, en vue de signer les actes, décisions, conventions et correspondances dans le cadre du réseau d'information comptable agricole RICA et à Mme Patricia JEAN, cheffe du pôle Enquêtes, en vue de signer les actes, décisions, conventions et correspondances dans le cadre de la gestion des enquêtes.

Article 11

La décision du 12 janvier 2018 est abrogée.

Article 12

Le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, le directeur adjoint et le directeur adjoint chef du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois (SREFOB) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **28 SEP. 2018**

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional



Yvan LOBJOIT



**PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE ATLANTIQUE**

*Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
des Pays de la Loire*

**Décision 2018/DRAAF/n° 25
responsable de budget opérationnel de programme délégué (BOP),
responsable d'unité opérationnelle (RUO) et de centres de coûts
portant subdélégation de signature**

**De la direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
des Pays de la Loire**

- VU** l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 portant nomination de M. Yvan LOBJOIT en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018/SGAR/DRAAF/n°1 du 10 janvier 2018 de la préfète de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à M. Yvan LOBJOIT directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué (BOP) pour l'année 2018 :

Sur les crédits des BOP régionaux suivants :

- en qualité de R.BOP :

- le BOP 143 « enseignement technique agricole »,
- en qualité de R.BOP délégué :
- le BOP 206 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »,
- le BOP 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Sur les BOP dont la DRAAF est RUO :

- les BOP centraux suivants :

- le BOP 142 « enseignement supérieur et recherche agricoles » ;
- le BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »

- le BOP interrégional suivant :

- le titre 6 de l'action 6 « plan d'action gouvernemental pour le marais poitevin » du BOP 162 « interventions territoriales de l'Etat »

- les BOP régionaux suivants :

- le BOP 143 « enseignement technique agricole »

- le BOP 206 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »
- le BOP 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- le BOP 333 action 1 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées »
- le BOP 723 « opérations immobilières déconcentrées »
- le BOP 775 « Développement et transfert en agriculture »
- le BOP 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture »

Sur les BOP dont la DRAAF est centre de coûts :

- le BOP 215-C « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- le BOP 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- le BOP 333 Action 2 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

SUR proposition du secrétaire général de la DRAAF :

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan LOBJOIT, la délégation de signature qui lui est confiée par arrêté préfectoral du 10 janvier 2018 sera assurée par M. Hervé BRIAND, directeur adjoint et M. Arnaud MILLEMANN, directeur adjoint, chef du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois (SREFOB).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan LOBJOIT de M. Hervé BRIAND et de M. Arnaud MILLEMANN, la délégation de signature sera assurée par M. Didier NÉAU, secrétaire général à l'effet de :

1. recevoir les crédits des BOP cités ;
2. mettre à disposition les crédits aux responsables d'unités opérationnelles chargés de l'exécution ;
3. procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire ;
4. procéder aux restitutions de crédits.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan LOBJOIT, subdélégation de signature est donnée à l'effet d'organiser les procédures de consultation et de conclure les marchés publics ainsi que leurs avenants éventuels relevant des BOP 206 et 215 à :

M. Hervé BRIAND, directeur adjoint, M. Arnaud MILLEMANN, directeur adjoint, chef de service du SREFOB et M. Didier NÉAU secrétaire général.

La présente subdélégation de signature s'exécute sous réserve des dispositions du décret n°2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9.

Article 3

Reçoivent délégation de signature relative aux actes d'affectation et d'engagement des crédits de mandatement et d'émission de titres de perception et de réduction, dans leur domaine d'intervention spécifique ou à titre d'intérim :

- M. Jean-Noël de CASANOVE, chef du service régional de l'alimentation (SRAL), Mme Fabienne BURET, cheffe de pôle coordination, M. Sylvain OCTAU, chef du pôle santé protection des végétaux : BOP 206 et M. Cedric SOURDEAU, chef du pôle sécurité sanitaire de la production des végétaux.
- M. Philippe NÉNON, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD), M. François CHAVENON-VERLHAC, adjoint au chef de service : BOP 143.
- Mmes Patricia BOSSARD, cheffe du service régional de l'économie agricole et des filières (SREAF) à l'effet de signer les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), Caroline RENOULT, cheffe du pôle politiques agricoles transversales et M. Patrice MILLON, chef du pôle filières agricoles et agroalimentaires : BOP 149.
- Mme Claire JACQUET-PATRY, cheffe du service régional d'information statistique et économique (SRISE), M. Jean-Pierre COUTARD, chef du pôle synthèses et valorisation des données : BOP central 215-RICA, Mme Patricia JEAN, cheffe du pôle enquêtes.
- Mme Céline BOUEY, adjointe au chef de service régional de l'environnement, de la forêt et du bois : BOP 149 et 162.
- M. Pascal NORMANT, chef du pôle forêt-bois-biomasse : BOP 149.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 2, la subdélégation de signature est donnée à :

Tous BOP confondus T2 et HT2

- M Michel MASDEU, secrétaire général adjoint, Mme Isabelle NOUREAU, gestionnaire du pôle budgétaire et logistique et Mme Corinne ALVAREZ du secrétariat général à l'effet de :
 - valider les actes d'engagement, conventions et bons de commandes et les demandes d'achat et services faits sur Chorus formulaires pour un montant n'excédant pas 25 000 € TTC ;
 - valider les états de frais sous Chorus DT et procéder à la liquidation des dépenses relevant du flux 4, à hauteur de 25 000 € TTC.

Article 5

Sur le BOP 143 « Enseignement technique agricole »

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NÉNON et de M. François CHAVENON-VERLHAC,

- Subdélégation est donnée à M. Julien PICHON et à Mme Aurélie QUELLIEN, à l'effet de valider et contrôler la transmission des engagements juridiques pour les actions relevant des articles suivants :
 - 143-03-01 : aides sociales aux élèves - bourses sur critères sociaux.

- Subdélégation est donnée à Mme Ellena CHAUVAT, à l'effet de valider les demandes d'engagement juridique, sur les articles suivants :
 - 143-02-03 : privé du rythme approprié – Hors personnels
 - 143-02-06 : protocoles du privé
 - 143-02-07 : subventions article 44.

- Subdélégation est donnée à Mme Ellena CHAUVAT, à l'effet de valider les constatations de service fait pour les actions relevant des articles suivants :
 - 143-02-06 : protocoles du privé.

- Subdélégation est donnée à M. Julien PICHON, à l'effet de valider les demandes d'engagement juridique, sur les articles suivants, et dans la limite des plafonds indiqués :
 - 143-01-16 : visites médicales des élèves en stage : 10 000 €
 - 143-04-09 : bourses de stages à l'étranger : 10 000 €
 - 143-03-02 : fonds social lycéen : 2 000 €
 - 143-01-17 : frais de déplacements des personnels enseignants : 10 000 €
 - 143-05-03 : diplômes de l'enseignement agricole : 5 000 €.

- Subdélégation est donnée à M. Julien PICHON, à l'effet de valider les constatations de service fait pour les actions relevant des articles suivants :
 - 143-01-16 : visites médicales des élèves en stage
 - 143-04-09 : bourses de stages à l'étranger
 - 143-05-03 : diplômes de l'enseignement agricole.

Sur le BOP 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline RENOULT, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marie SUIRE, cheffe de l'unité développement agricole-foncier

Sur le BOP 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Reçoivent subdélégation de signature :

- Mme Muriel BAILLY, gestionnaire comptable et financier pour les dépenses d'intervention concernant Nantes et Angers, à l'effet de valider les actes d'engagement, conventions et bons de commande, les demandes d'achat et services faits sur Chorus formulaire, et les dépenses courantes via la carte d'achat.
- Mme Valérie LEBRUN, secrétaire administrative, pour les dépenses d'intervention et dépenses courantes via la carte d'achat pour un montant n'excédant pas 17 000 € TTC.

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Noël de CASANOVE,

- Mme Fabienne BURET cheffe de pôle, reçoit délégation de signature pour les dépenses d'intervention concernant Nantes et Angers.

- Mme Muriel BAILLY reçoit délégation de signature pour les actes d'affectation et d'engagement des crédits de mandatement et d'émission de titres de perception et de réduction, dans son domaine d'intervention spécifique ou à titre d'intérim.

Sur le BOP 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle NOUREAU et Corinne ALVAREZ, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Michelle GUICHON, adjointe administrative, Mme Audrey BUCHOUX, agent contractuel, via la carte d'achat, en matière de validation des bons individuels de transport pour les frais de déplacement et saisine sous l'interface chorus DT ainsi que les achats courants de la structure pour un montant n'excédant pas 5 000 €.

Article 6

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur adjoint et le directeur adjoint, chef du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois (SREFOB) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **28 SEP. 2018**

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional



Yvan LOBJOIT



PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE ATLANTIQUE

*Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

Décision 2018/DRAAF/n° 26

**du directeur régional de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt
de la région des Pays de la Loire**

en matière de signatures d'actes d'ordonnateur secondaire

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 portant nomination de M. Yvan LOBJOIT en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018/SGAR/DRAAF/n°1 du 10 janvier 2018 de la préfète de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à M. Yvan LOBJOIT directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire,

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

VU les conventions de délégation signées entre le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et :

- la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique (DDTM 44)
- le Directeur Départemental des Territoires du Maine et Loire (DDT49)
- le Directeur Départemental des Territoires de la Mayenne (DDT53)
- le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe (DDT72)
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée (DDTM 85)
- le Directeur Interrégional de la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)
- le Directeur de l'Ecole Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM)
- le Secrétaire Général du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH)
- le Directeur Départemental de la Protection de la Population de la Loire-Atlantique (DDPP 44)
- le Directeur Départemental de la Protection de la Population du Maine et Loire (DDPP 49)
- le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population de la Mayenne (DDCSPP 53)
- M le Directeur Départemental de la Protection de la Population de la Sarthe (DDPP 72)
- la Directrice Départementale de la Protection de la Population de la Vendée (DDPP 85)
- Madame la Préfète du département de la Loire-Atlantique
- Monsieur le Préfet du département du Maine et Loire
- Monsieur le Préfet du département de la Mayenne
- Monsieur le Préfet du département de la Sarthe
- Monsieur le Préfet du département de la Vendée

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée aux agents figurant ci-après pour signer en son nom les actes d'ordonnateur secondaire de son service.

Article 2

Cette décision abroge et remplace la décision du 12 janvier 2018 portant sur le même objet.

Fait à Nantes, le **28 SEP. 2018**

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur régional.



Yvan LOBJOIT

Copie à : - Mesdames et Messieurs les Préfets des départements de la région des Pays de la Loire
- Autorité chargée du Contrôle Financier
- Comptable assignataire
- Services délégants

AGENTS	GRADE	FONCTION	ACTES
M. Didier NEAU	Attaché hors classe	Secrétaire Général	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
Mme Corinne LEPETIT	Attachée principale	Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisées	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
Mme Séverine VISONNEAU	SA Classe exceptionnelle	Adjointe à la Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisées	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
Mme Laurence AGULLO	SA Classe normale	Référent Métier Responsable EJ+DP	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
M. Yves ECHELARD	SA Classe Supérieure	Référent Métier Responsable EJ+DP	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
Mme Béatrice BARBAULT	SA Classe exceptionnelle	Chargée de prestations comptables Responsable EJ+DP	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
Mme Eva BIDAULX	SA Classe exceptionnelle	Chargée de prestations comptables Responsable EJ+DP	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
Mme Catherine FONDIN	SA Classe exceptionnelle	Chargée de prestations comptables Responsable EJ+DP	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
Mme Florence LECERF	SA Classe exceptionnelle	Chargée de prestations comptables Responsable EJ+DP	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
M. Philippe MASSE	SA Classe normale	Chargée de prestations comptables Responsable EJ+DP	Engagement juridique, Certification du service fait, Demande de paiement, Titre de perception
M. Pascal ROBIN	Adjoint Administratif	Chargée de prestations comptables, responsable DP	Certification du service fait, Demande de paiement, titre de perception
Mme Catherine BELTRAME	AAP 2ème Classe	Chargée de prestations Comptables	Certification du service fait, Demande de paiement, titre de perception
Mme Annick ALIX	AAP 1ère Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
M. Eric BENGLOAN	AAP 2ème Classe	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Lillane BOISSON	AAP 1ère Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Anne BRAC	Adjoint Administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Nelly BOUREL	AAP 2ème Classe	Chargée de prestations Comptables	Certification du service fait
Mme Virginie GABORT	AAP 2ème Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Françoise GANUCHAUD	AAP 1ère Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Sonia GILBERT	AAP 2ème Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Réjane GULLER	AAP 2ème Classe	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait
M. Stéphane GULLOTEL	AAP 2ème Classe	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Céline JOUNIER	Adjoint Administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Virginie LE PAGE	AAP 2ème Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Anne-Marie MORZADEC	AAP 2ème Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Geneviève PASCAL	AAP 1ère Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Annie POMMIER	AAP 1ère Classe	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait
Mme Danielle SZCZYPTA	AAP 1ère Classe	Chargée de prestations Comptables	Certification du service fait



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
des Pays de la Loire*

Décision 2018/ DRAAF-FAM n° 27

**de subdélégation de signature pour la représentation territoriale de
FRANCEAGRIMER**

**Le directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
des Pays de la Loire**

- VU le livre VI, titre II, chapitre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de Services et de Paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, en son article 2 ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 06 avril 2017 portant nomination de Mme Christine AVELIN en qualité de directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 nommant M. Yvan LOBJOIT, inspecteur général de santé publique vétérinaire, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

- VU** la convention en date du 04 mars 2015 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU** la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'établissement, parue au bulletin officiel n° 13 du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4 ;
- VU** la décision FranceAgriMer/ST/2017/16 du 10 avril 2017 donnant délégation de signature à Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, en qualité de représentant territorial FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 portant nomination de M. Yvan LOBJOIT en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Pays de la Loire ;
- VU** la décision n°2018/SGAR/DRAAF/n°1 du 10 janvier 2018 portant délégation de signature pour la représentation territoriale de FranceAgriMer à M. Yvan LOBJOIT directeur régional, de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

- M. Hervé BRIAND directeur adjoint, et à M. Arnaud MILLEMANN, directeur adjoint, chef du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois (SREFOB), à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région des Pays de la Loire, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.
- Mme Patricia BOSSARD, cheffe du service régional de l'économie agricole et des filières (SREAF), à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région des Pays de la Loire, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.
- Mme Marjolaine MERIEAU, adjointe au chef du pôle gestion des aides communautaires et contrôle du SREAF, à l'effet de signer les décisions instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région des Pays de la Loire, à l'exception des actes nominatifs ou interprétatifs de portée générale.
En cas d'absence de Mme Marjolaine MERIEAU, délégation est donnée à M. Stéphane MARCHAND, responsable de la cellule lait à l'effet de signer les décisions instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région des Pays de la Loire, à l'exception des actes nominatifs ou interprétatifs de portée générale.

- Mme Annie CAMINERO, responsable de la cellule aval céréales - grandes cultures du SREAF, pour la seule gestion des billets de financement avalisés par l'établissement dans le secteur des céréales.
- Mme Claire JACQUET-PATRY, cheffe du service régional de l'information statistique et économique (SRISE), à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relevant du service régional de l'information statistique et économique nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région des Pays de la Loire, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.
- M. Didier NÉAU, secrétaire général (SG), et à M. Michel MASDEU secrétaire général adjoint ; à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relevant du secrétariat général nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région des Pays de la Loire, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et aux fonctionnaires intéressés, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **28 SEP. 2018**

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur régional



Yvan LOBJOIT



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt*

**Service régional de l'économie agricole
et des filières**

ARRÊTÉ N° 2018/DRAAF/573
modifiant l'arrêté préfectoral n°2018/DRAAF/83
relatif à la nomination du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le règlement (CE) n°1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1307/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;
- VU le code rural ;
- VU le décret n°2004/374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole ;
- VU le décret n°2015-1147 du 15 septembre 2015 modifiant la composition des conseils de bassin viticole ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014/DRAAF/223 du 8 septembre 2014 relatif à la composition du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre modifié par l'arrêté n°2015/DRAAF/235 du 26 octobre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014/DRAAF/224 du 8 septembre 2014 relatif à la nomination du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre modifié par les arrêtés n°2015/DRAAF/236 du 26 octobre 2015 et n°2016/DRAAF/288 du 20 juin 2016 ;

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux membres représentants de la profession viticole avec voix délibérative suite aux élections au sein de l'organisation interprofessionnelle InterLoire.

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre, pour une durée de cinq ans :

Au titre des représentants de la profession viticole avec voix délibérative (article 4-1°)

représentants des organisations interprofessionnelles (article 4-1°a)

- sur proposition du BIVC (Bureau interprofessionnel des vins du Centre) :
- Mme Katia MAUROY en remplacement de Mme Sonia RAIMBAULT.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le - 1 OCT. 2018



Nicole KLEIN

Direction Régionale
des Affaires Culturelles



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 01 OCT. 2010

DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

**Pôle Création, Industries Culturelles,
Action Culturelle et Territoriale
(CICACT)**
service musique et danse
service théâtre, arts du cirque et art de la rue

ARRÊTÉ N° 2018 / DRAC / 574

**Modifiant la liste des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur
l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant
collège danse**

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité ;
- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU le décret n°2009-633 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la culture et de la communication ;
- VU le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;
- VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté SGAR N°2017 / 676 du 23 novembre 2017 portant nomination pour deux ans des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant collège danse – collège musique – collège théâtre et arts de la rue ;

Considérant l'indisponibilité ou la démission de certains membres du collège danse,

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés pour le collège danse, les membres de la commission régionale consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant au titre de l'année 2019 :

COLLÈGE DANSE :

Madame Annie BEGOT Directrice de Danse à tous les étages – Scène de territoire pour la danse	10 rue Jean Guy 35000 Rennes
Monsieur Patrice COUM Directeur du Mac Orlan, Théâtre municipal de la Ville de Brest	65 rue de la Porte 29200 Brest
Monsieur Charles-Edouard FICHET Directeur du Triangle, scène conventionnée pour la Danse	Boulevard de Yougoslavie, 35000 Rennes
Madame Latifa LAABISSI Chorégraphe Directrice artistique de la compagnie Figure Project	8, rue André et Yvonne Meynier 35000 Rennes
Monsieur Matthieu RIETZLER Directeur de l'opéra de Rennes	Place de la Mairie 35000 Rennes
Madame Camille D'ANGELO Administratrice du Centre chorégraphique National de Tours	47 Rue du Sergent Leclerc 37000 Tours
Madame Claire JENNY Chorégraphe Directeur artistique de la compagnie Point-Virgule	33, rue de la Mairie 28170 Chêne-Chenu
Madame Raïssa KIM Secrétaire générale du Centre Chorégraphique National d'Orléans	37, rue du Bourdon Blanc 45000 Orléans

Monsieur Abderzak HOUMI Chorégraphe Directeur artistique de la compagnie X'Press	Place des Droits de l'Homme 37300 Joué-lès-Tours
Monsieur Patrick GERMAIN-THOMAS Sociologue de l'art et de la culture	10, rue Cavallotti 75018 Paris
Madame Natalie VAN PARYS Chorégraphe, compagnie Les Cavatines (Oise), formatrice	273 rue du Faubourg St Antoine 75011 Paris
Monsieur Christophe NADOL Professeur d'enseignement artistique et coordinateur danse au CRR d'Angers	17 rue de la Madeleine 49000 Angers
Monsieur Jean-Louis KEROUANTON Enseignant-Chercheur Vice-Président de l'Université de Nantes	1 quai de Tourville - BP 13522 44035 Nantes cedex 1
Mdame Sonia SOULAS Directrice adjointe du Grand R (scène nationale de la Roche-sur-Yon)	Esplanade Jeannie Mazurelle Rue Pierre Bérégozoy - BP 681 85017 La Roche-sur-Yon Cédex
Madame Erika HESS Directrice déléguée du Centre Chorégraphique National de Nantes	23 rue Noire 44000 Nantes

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire et la directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **01 OCT. 2010**



1000

PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE

Arrêté n° 2018/DRAC/CRPA1/10 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Jean-Baptiste à SAINT-JEAN-DES-ECHELLES (Sarthe)

La préfète de la région Pays de la Loire
préfète du département de la Loire-Atlantique
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté n° 2017/SGAR/DRAC/468 du 3 juillet 2017 portant délégation de signature administrative à Mme Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 7 juin 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que l'église Saint-Jean-Baptiste à SAINT-JEAN-DES-ECHELLES (Sarthe) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'ancienneté de cet édifice dont la nef pourrait constituer l'édifice primitif donné vers 950 au chapitre de la cathédrale du MANS par l'évêque Maynard, ainsi que de la qualité des apports du XVI^e et XVIII^e, qu'il s'agisse de la voûte lambrissée peinte ou des nombreux objets mobiliers ou immeubles par destination d'ores et déjà classés ou inscrits au titre des monuments historiques,

SUR proposition du président de la commission,

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Jean-Baptiste à SAINT-JEAN-DES-ECHELLES (Sarthe) selon l'emprise délimitée par un trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté et figurant au cadastre de la commune Section C1 sur la parcelle n° 169 d'une contenance de 00 ha 02 a 80 ca appartenant à la commune de SAINT-JEAN-DES-ECHELLES (Sarthe) n° SIRET 217 202 928 000 16, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la Culture, sera publié au fichier immobilier de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays-de-la-Loire.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département de la Sarthe, au maire de la commune, propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à Nantes, le : - 1 OCT. 2018

Pour la préfète de la région Pays de la Loire
Et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles
Nicole PHOYU-YEDID



Département : SARTHE
Commune : SAINT JEAN DES ECHELLES

Eglise Saint-Jean-Baptiste

Section : C Échelle d'origine : 1/2500
Feuille : 000 C 01 Échelle d'édition : 1/650

 **IMH en totalité**

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

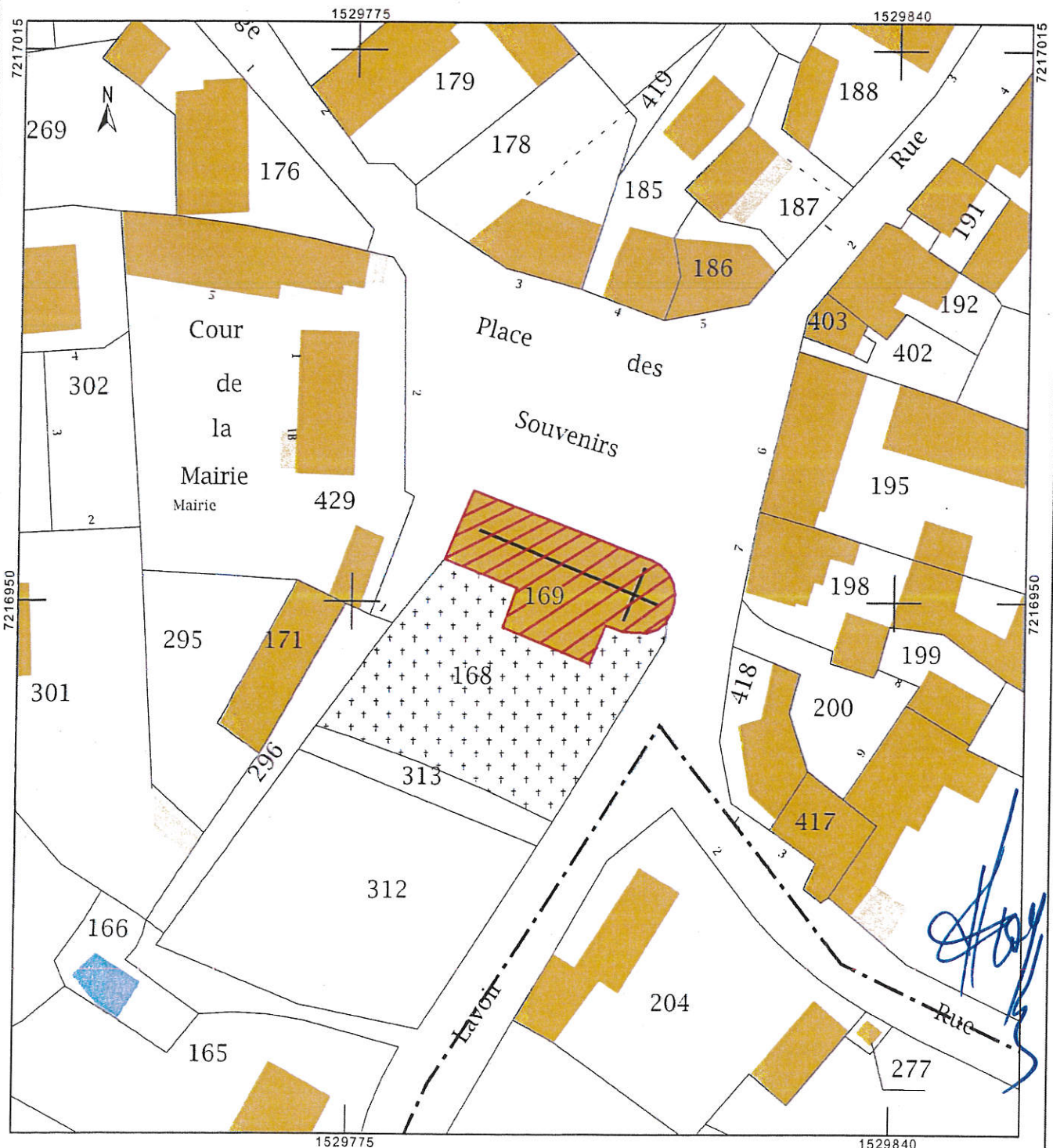
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité,
l'église Saint-Jean-Baptiste à SAINT-JEAN-DES-ECHELLES
(Sarthe), selon l'emprise délimitée par un trait rouge sur le
plan ci-dessous et figurant au cadastre de la commune
Section C1 sur la parcelle n° 169*

Pour la préfète de la région Pays de la Loire
Et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles
Nicole PHOYU-YEDID

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LE MANS 33 avenue du Général de Gaulle
72038 LE MANS cedex 9
tél. 02 43 83 81 30 -fax
cdfif.le-mans@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr



DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2018-006
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES FINANCIERES REGIONALES

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE**

VU l'arrêté n° 2017/SGAR/DRDJSCS/691 du 20 décembre 2017 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire

- DECIDE -

Article 1 En application de l'article 8 de l'arrêté du 20 décembre susvisé, **Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, pour tous les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique figurant dans l'arrêté susvisé, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **M. François LACO**, directeur régional adjoint ;
- **Mme Valérie AZIANI**, conseillère d'administration des affaires sociales, secrétaire générale ;
- **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée hors classe de l'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe.

Article 2 En application des articles 6 et 8 de l'arrêté du 20 décembre 2017 susvisés, **Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature en tant que responsable du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **Mme Valérie AZIANI**, conseillère d'administration des affaires sociales, secrétaire générale ;
- **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée hors classe de l'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe.

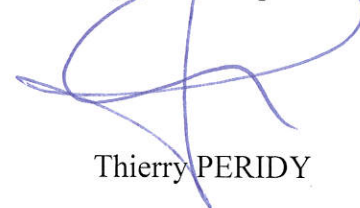
Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement, la signature de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, est subdéléguée, pour les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes relatives au BOP 333 de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, au profit des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **Mme Blandine GRIMALDI**, directrice départementale déléguée.

- Article 4 Une subdélégation spécifique est accordée à **Mesdames Martine BARON, Kadidjatou SAKO, Madeleine RICA, Anne-Marie ALBANESE, Anne-Marie CARIOCA et Ghislaine ECHELARD**, afin d'une part, de valider dans l'application Chorus-Formulaire les transactions de dépenses et de recettes liées à l'unité opérationnelle DRDJSCS (RUO), et d'autre part subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique (RBOP).
- Article 5 Pour ce qui concerne les validations comptables de dépenses et de recettes et la constatation du « service fait » dans l'application CHORUS pour les BOP 124, 163, 219 et 333, sous condition de l'accord préalable du responsable hiérarchique, une autorisation est donnée à :
- **Mme Aurélie LEQUIMENER**, secrétaire administrative ;
 - **Mme Viviane LE BARO**, secrétaire administrative ;
 - **Mme Martine CHAMBRAGNE**, adjointe administrative.
- Article 6 La décision de subdélégation 2018-005 en date du 1^{er} avril 2018 est abrogée.
- Article 7 Une annexe à la présente décision contient les spécimens de signature des différents agents concernés.
Ampliation de cette décision sera dès sa signature, adressée au préfet de région et au directeur régional des finances publiques.
- Article 8 Le directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Nantes, le 1^{er} octobre 2018

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY

Préfecture de la Loire-Atlantique



PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

**DIRECTION RÉGIONALE ET
DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE

Pôle insertion sociale

Affaire suivie par Cécile GREGOIRE

Tél. : 02 40 12 81 59

Cecile.gregoire@loire-atlantique.gouv.fr

ARRETE MODIFICATIF n°1

fixant la dotation globale de financement de 2018 du CADA

« Les Alizés » géré par l'association « Saint Benoît Labre »

EJ n°2102338461

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

VU la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile et notamment l'article 23 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2012 relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté ministériel en date du 2 mars 2018 publié au journal officiel du 8 mars 2018 pris en application de l'article L314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile ;

VU le Budget Opérationnel 2018 du Programme 303 « Immigration et Asile » ;

VU le rapport d'orientation budgétaire régional (ROB) du 12 mars 2018 portant sur le financement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile au titre de l'année 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2002 autorisant la création d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) dénommé alors « Résidence les Aigues marines » et désormais appelé « les Alizés », sis 3 allée du Cap Horn « la ville au blanc » - 44120 VERTOU et géré par l'association Saint Benoît Labre ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 août 2006 autorisant une extension de 8 places dudit CADA, portant ainsi la capacité du CADA à 85 places ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018 autorisant une extension de 30 places dudit CADA à compter du 1^{er} juillet 2018, portant ainsi la capacité du CADA à 115 places ;

VU l'arrêté du 2 mai 2018 fixant la dotation globale de financement de 2018 du CADA « Les Alizés » ;

SUR proposition de Madame la directrice départementale déléguée de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;

ARRETE :

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2018 les recettes et les dépenses prévisionnelles du CADA « Les Alizés », sont autorisées comme suit :

DEPENSES	I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	76 509.00
	II	Dépenses afférentes au personnel	352 819.00
	III	Dépenses afférentes à la structure	293 554.00
		Total dépenses	722 882.00
RECETTES	I	Produits de la tarification (DGF)	698 869.00
	II	Autres produits relatifs à l'exploitation	8 500,00
	III	Reprise ressources non utilisées en 2016	15 513,00
		Total produits	722 882,00

Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2018 la dotation globale de financement imputée sur les crédits du BOP 303 est fixée à **698 869,00 €**.

activité 030313020101,

domaine fonctionnel 0303-02-15,

Catégorie de produit 12.02.01

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article R314-107 du CASF, au douzième de la dotation globale de financement est égale à 58 239,08 €.

Elle est versée sur le compte du CADA « Les Alizés » (n° SIRET 788 354 728 00032) dont les références sont les suivantes :

code banque	code guichet	N° de compte	Clé RIB	domiciliation
42559	00051	21022241214	44	Crédit coopératif Nantes

Article 3 : Pour l'exercice budgétaire 2019, dans l'attente de la fixation de la Dotation Globale de Financement dans les conditions prévues à l'article R 314-108 du Code de la Famille et de l'Action Sociale, le montant des acomptes DGF reductible 2018 s'élève à 67 062.83 €/mois.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit être introduit auprès de monsieur le Président du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale à l'adresse suivante : Cour Administrative d'appel – 2, place de l'Edit de Nantes BP 18529 – 44185 NANTES CEDEX 04, dans un délai d'un mois à dater de sa notification pour l'établissement et de sa publication pour les autres requérants.

Article 5 : Madame la Préfète de Région et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

01 OCT. 2018

La PRÉFÈTE,



Nicole KLEIN

Préfecture de Zone de Défense
et de Sécurité Ouest



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

Arrêté n°18-46 du 28 SEP. 2018
portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des
systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST

Le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition du chef d'état-major interministériel de zone ;

Vu le code de la défense notamment les articles L. 1142-2, R. 1311-1 et R. 1311-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 1424-52 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 112-2 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine préventive au sein des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2001 modifié fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêt ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 relatif au centre opérationnel de zone renforcé ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2013 portant approbation des dispositions générales « systèmes d'information et de communication » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et des bateaux ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers ;

Vu la note d'information n°99-581 du 10 août 1999 relative à la conduite ;

Considérant les qualifications détenues par les intéressés et l'accord des directeurs départementaux des services d'incendie et de secours concernés ;

Arrête :

Art. 1. – Il est institué auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest des conseillers techniques (CT), des référents ainsi qu'un commandant des systèmes d'information et de communication (COM SIC) de zone. Ils relèvent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

La liste des personnels titulaires et suppléants est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Conformément ou en complément des dispositions prévues par les arrêtés relatifs aux référentiels des spécialités susvisées, le CT ou le référent ou le COM SIC de zone a notamment pour missions :

- d'assurer, dans ses domaines de compétences, les missions de CT ou référent ou COM SIC du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest et du chef de l'état-major interministériel de zone (EMIZ) ;
- d'être l'interlocuteur privilégié de l'EMIZ pour la diffusion d'informations techniques aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- d'animer le réseau des conseillers techniques ou référents ou COM SIC départementaux, en veillant particulièrement à :
 - piloter au moins une réunion annuelle, organisée par l'EMIZ ;
 - impulser et coordonner les actions interdépartementales dans une optique de mutualisation et de rationalisation des moyens ;
 - soutenir l'action des CT ou référents ou COM SIC départementaux par l'apport de conseils techniques ou pédagogiques ;
- de participer, le cas échéant, à l'encadrement de stages, de jurys d'examens, au suivi de la formation des personnels et à la préparation d'entraînements ou d'exercices ;
- de participer, en tant que de besoin, à la cellule « expertise » du centre opérationnel de zone renforcé institué par l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 susvisé.

Art. 3. – Les éventuels coûts induits par l'exercice des missions mentionnées à l'article 2 sont à la charge du SDIS de rattachement des intéressés.

Art. 4. – Le présent arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ainsi qu'aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest. L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, l'école d'application de la sécurité civile ainsi que le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBCe en sont également destinataires.

Art. 5. – L'arrêté n°18-26 du 20 février 2018 portant nomination de conseillers techniques et de référents de zone Ouest est abrogé.

Art. 6. - Le préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Fait à Rennes, le **28 SEP. 2018**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,
Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine,


Christophe MIRMAND



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

ANNEXE à l'arrêté n°18.46 du **28 SEP. 2018**
portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST

LISTE DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE ZONE

SPECIALITE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
CONDUITE	Cne Stéphane BROCHARD	56	Vacant	/
CYNOTECHNIE	Cne Jean-Noël RICHARD	41	AdC Yannick CLOSIER	28
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Cne Pascal PRAT	28	Vacant	/
FEUX DE FORET	Cne Benoît GUERIN	72	Cne Sébastien LACROIX	36
INTERVENTIONS EN MILIEU PERILLEUX	Ltn Jean-Michel COULBAULT	49	Cdt Walter Pascual	35
PREVISION	Vacant	/	Vacant	/
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	Cdt Erwan MAHE	76	Pharmacien-chef Christine ADAMY Lcl Gilles BOULIC Cdt François SARDAINE	35 29 37
COMITE PEDAGOGIQUE EIZ NRBC	Cdt Erwan MAHE Dr Claude Dolard	76 ARS	Cne Sébastien SICOT ARS mission NRBC	49
RISQUES RADIOLOGIQUES	Cdt Jean-Yves FOUQUET	50	Lcl Michel WIETRICH Cdt Jean-François BOURDAIS Cdt Eric FOUSSARD	45 35 37
SAUVETAGE AQUATIQUE	Cne Gilbert GIRE	29	Ltn Olivier DAUSQUE	85
SAUVETAGE DEBLAIEMENT	Lcl Lionel AREN	44	Vacant	
SECOURS SUBAQUATIQUE	Cdt Dominique DOLLEANS	45	Ltn Luc BERNARD Ltn Jérôme RAGOT (comité pédagogique) Ltn Hervé BERTEL (comité pédagogique)	29 50 35
FEUX DE NAVIRE/IBNB	Cne Serge PICART	56	Lcl David AUDOUIN	76

LISTE DES REFERENTS DE ZONE ET DU COMMANDANT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE ZONE

DOMAINE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
MEDICAL	Médecin chef Jean-louis SALEL	35	Médecin-commandant Philippe BOLUT	44
SECOURISME	Cne Thierry ROLLAND	44	Médecin-chef Dominique PHAM (lien SSSM) Cdt Emmanuel BOUTILLER (Désincarcération) Cne Jérôme LANGLOIS (Désincarcération)	29 49 44
COM SIC	Cdt Freddy JAULIN	44	Cne Martin DEROIDDE Cne ERWAN CLOAREC Cdt François TERRACHER	56 35 37
PREVENTION - RCCI	Cdt Freddy RIGAUX	27	Vacant	/

